

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Séance plénière  
du vendredi 12 mars 2004**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	841
ATTENTAT EN ESPAGNE	841
COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE	841
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS	841
RADIATION D'UN MEMBRE D'UN GROUPE POLITIQUE	841
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Olivier de Clippele à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'augmentation de la capacité du dépôt de trams sis à Ixelles »	842
— De M. Bernard Ide à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les subsides à l'ASBL Bel Yachting »	842
— De Mme Geneviève Meunier à MM. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté	

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 12 maart 2004**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	841
AANSLAG IN SPANJE	841
MEDEDELING VAN DE VOORZITTER	841
WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	841
SCHRAPPING VAN EEN LID VAN EEN POLITIEKE FRACTIE	841
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Olivier de Clippele aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de uitbreiding van de capaciteit van de tramremise in Elsene »	842
— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de subsidies voor de vzw Bel Yachting »	842
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Nethheid en Buitenlandse Handel, en	

	Pages		Blz.
publique et du Commerce extérieur, et Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement et de l'Energie, concernant « l'exécution du protocole de Kyoto en Région bruxelloise »	845	Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « de uitvoering van het Kyoto-protocol in het Brussels Gewest »	845
— De M. Jos Van Assche à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les conséquences éventuelles pour l'emploi à Bruxelles des économies annoncées par le producteur automobile <i>Volkswagen</i> »	846	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de eventuele gevolgen voor de tewerkstelling in Brussel van de aangekondigde besparingsronde bij de autoproducent Volkswagen »	846
— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la Journée internationale des femmes du 8 mars et l'application par la région de la Convention de Pékin »	847	— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de Internationale vrouwendag van 8 maart en de toepassing van de Conventie van Peking in het gewest »	847
— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le lancement d'une plate-forme interreligieuse et interphilosophique »	848	— Van de heer Michel Moock aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de oprichting van een interreligieus en interfilosofisch overlegplatform »	848
<b>INTERPELLATIONS</b>		<b>INTERPELLATIES</b>	
— De M. Benoît Cerexhe à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'évolution du projet de ratification par la Région de Bruxelles-Capitale de la Convention-Cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales »	849	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evolutie van het project van de bekrachtiging door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van de Raamovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van de nationale minderheden »	849
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Benoît Cerexhe, Bernard Clerfayt, Rudi Vervoort et Jacques Simonet</b> , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	849	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Benoît Cerexhe, Bernard Clerfayt, Rudi Vervoort et Jacques Simonet</b> , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	849
Ordres du jour	854	Moties	854
— Dépôt	854	— Indiening	854
— De M. Alain Adriaens à M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'action de la STIB en tant qu'entreprise citoyenne »	855	— Van de heer Alain Adriaens tot de heer Jos Chabert, Minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de MIVB als civieke onderneming »	855

	Pages		Blz.
	—		—
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Alain Adriaens, Michel Moock et Jos Chabert</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	855	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Alain Adriaens, Michel Moock et Jos Chabert</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	855
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le nouveau plan Anciaux et le contenu du permis d'environnement introduit par la BIAC »	859	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het nieuwe plan-Anciaux en de inhoud van de milieuvergunning ingediend door BIAC »	860
Interpellation jointe de Mme Caroline Persoons, concernant « le nouveau plan Anciaux de survol de Bruxelles et le suivi du dossier »	860	Toegevoegde interpellatie van mevrouw Caroline Persoons, betreffende « het nieuwe plan-Anciaux betreffende de vluchten boven Brussel en de follow-up van het dossier »	860
L'interpellation jointe de M. Joseph Parmentier, concernant « l'ultime plan Anciaux »	860	De toegevoegde interpellatie van de heer Joseph Parmentier, betreffende « het ultieme plan-Anciaux »	860
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>Mmes Béatrice Fraiteur, Caroline Persoons, MM. Joseph Parmentier, Christos Doulkeridis, Jean-Luc Vanraes, Alain Adriaens, Benoît Cerexhe et Didier Gosuin</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur	860	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>mevrouw Béatrice Fraiteur, Caroline Persoons, de heren Joseph Parmentier, Christos Doulkeridis, Jean-Luc Vanraes, Alain Adriaens, Benoît Cerexhe et Didier Gosuin</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	860
DECLARATION DE M. JAN BEGHIN EN QUALITE DE PREMIER VICE-PRESIDENT	871	VERKLARING VAN DE HEER JAN BEGHIN ALS EERSTE ONDERVOORZITTER	871
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Michel Moock à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le financement de l'assistance morale laïque »	871	— Van de heer Michel Moock aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de financiering van de morele bijstand »	871
— De M. Fouad Lahssaini à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la politique culturelle en Région de Bruxelles-Capitale »	872	— Van de heer Fouad Lahssaini aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het beleid in verband met de erediens ten in het Hoofdstedelijk Gewest »	872
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la gestion du parc Duden »	873	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het beheer van het Duden-park »	873
			839

	Pages		Blz.
	—		—
COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE	875	MEDEDELING VAN DE VOORZITTER	875
ORDRE DES TRAVAUX	875	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	875
ATTENTAT EN ESPAGNE	875	AANSLAG IN SPANJE	875
SCRUTINS SECRETS		GEHEIME STEMMINGEN	
— Scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de cinq candidats pour la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale (article 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier)	875	— Geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbele lijst van vijf kandidaten voor de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerende erfgoed)	876
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion (n <sup>os</sup> A-503/1 et 2 – 2003/2004)	878	— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de erkenning en de financiering van de plaatselijke initiatieven voor ontwikkeling van de werkgelegenheid en de inschakelingsondernemingen (nrs A-503/1 en 2 – 2003/2004)	878
— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (n <sup>os</sup> A-516/1 et 2 – 2003/2004)	880	— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de milieueffectenbeoordeling van bepaalde plannen en programma's (nrs A-516/1 en 2 – 2003/2004)	880
— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale (n <sup>os</sup> A-519/1 et 2 – 2003/2004)	881	— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie inzake toegang tot milieu-informatie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs A-519/1 en 2 – 2003/2004)	881

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 12 mars 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 12 maart 2004 geopend.

**EXCUSES**

**VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : M. Willem Draps, Mme Brigitte Grouwels, MM. Philippe Smits, Philippe van Cranem et Mahfoudh Romdhani.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Willem Draps, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Philippe Smits, Philippe van Cranem en Mahfoudh Romdhani.

**ATTENTAT EN ESPAGNE**

**AANSLAG IN SPANJE**

**Mme la Présidente.** — Pour ceux et celles qui n'étaient pas présents à 9h30, je rappelle que nous avons ce matin manifesté notre émotion et notre horreur face aux attentats qui ont été perpétrés à Madrid hier. Les drapeaux vont instamment être mis en berne. Pour les collègues qui viendront, je l'espère, au moment des votes nous observerons à nouveau une minute de silence puisque nous n'étions que 10 au 12, 13 peut-être ce matin.

**COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE**

**MEDEDELING VAN DE VOORZITTER**

**Mme la Présidente.** — Par lettre du 12 mars 2004, cosignée par Mme Béatrice Fraiteur, Mme Marion Lemesre, présidente du groupe MR, m'informe de l'adhésion de celle-ci au groupe MR du Parlement bruxellois, conformément à l'article 9.3. de notre Règlement.

La présente décision n'a, dans ce cas-ci, aucun effet quant à la composition proportionnelle des commissions permanentes et du Bureau. (*Applaudissements.*)

Bij brief van 12 maart 2004, medeondertekend door mevrouw Béatrice Fraiteur, brengt mevrouw Marion Lemesre, Voorzitter van

de MR-fractie, mij ter kennis dat zij zich bij de MR-fractie van het Brussels Parlement heeft aangesloten, overeenkomstig artikel 9.3 van ons Reglement.

Deze beslissing heeft, in dit geval, geen gevolgen voor de evenredige samenstelling van de vaste commissies en van het Bureau. (*Applaus.*)

**MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

**WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES**

**Mme la Présidente.** — Par lettre du 12 mars 2004, le groupe MR communique des modifications à la composition :

- de la commission de l'Aménagement du Territoire;
- et de la commission de l'Environnement.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Bij brief van 12 maart 2004, deelt de MR-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :

- de commissie voor de Ruimtelijke Ordening;
- en de commissie voor Leefmilieu.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**SCHRAPPING VAN EEN LID VAN EEN POLITIEKE FRACIE**

**RADIATION D'UN MEMBRE D'UN GROUPE POLITIQUE**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Bij brief van 12 maart 2004 brengt mevrouw Brigitte Grouwels, voorzitter van de CD&V-fractie, mij op de hoogte van de schrapping van de heer Jan Béghin als lid van de CD&V-fractie.

Par lettre du 12 mars 2004, Mme Brigitte Grouwels, présidente du groupe CD&V, m'informe de la radiation de M. Jan Béghin en tant que membre du groupe CD&V.

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

**DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. OLIVIER DE CLIPPELE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU DEPOT DE TRAMS SIS A IXELLES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER OLIVIER DE CLIPPELE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE UITBREIDING VAN DE CAPACITEIT VAN DE TRAMREMISE IN ELSENE »**

**Mme la Présidente.** — M. de Clippele a la parole pour poser sa question.

**M. Olivier de Clippele.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ma question concerne le dépôt des trams de la STIB à Ixelles.

Il me revient que ce dépôt, situé à Ixelles, avenue de l'Hippodrome 158-170, engendre d'importantes nuisances dans le quartier. Elles sont dues notamment au rapprochement des rails des habitations, à l'augmentation phénoménale du trafic de trams. En effet, plus ou moins 1.000 trams empruntent le carrefour Buyl-Hippodrome-Général Jacques par tranche de 24 heures, et le trafic, de nuit comme de jour, de 4 heures du matin jusqu'à une heure de la nuit. On constate également une augmentation des vibrations dans les logements.

Ces nuisances vont encore augmenter avec la mise en route des trams 3.000; si j'ai bien compris, il y aura bientôt des trams 3.000 à trois wagons et des trams 4.000 à cinq wagons. Dans ce cas, on devra plus parler de trains que de trams !

Ma question est la suivante : pourquoi a-t-on fait le choix d'augmenter la capacité du dépôt d'Ixelles en lieu et place de dépôts situés dans des zones semi-industrielles ou administratives comme, par exemple, le site Willemans Ceupens ou celui de Delta ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, il est exact que le dépôt d'Ixelles (qui est d'ailleurs en service depuis plus de 100 ans) sera bientôt agrandi. Les volumes occupés actuellement par le parking pour le personnel seront rénovés et convertis en une remise d'une capacité de 450 mètres. Le parking de stationnement sera aménagé en souterrain.

Un permis d'urbanisme et un permis d'environnement ont déjà été délivrés dans ce dossier. Lors de l'enquête publique préalable, aucune objection fondamentale n'a été émise.

Comme annoncé dans la demande du permis de bâtir, le nombre de mouvements de tramways sur le carrefour Buyl – Général Jacques augmentera dans le futur. Cependant, leur nombre ne s'élèvera aucunement aux 1.000 mouvements par jour comme indiqué par l'honorable membre.

Dans le permis de bâtir, il n'est pas question non plus de rapprocher les voies des habitations.

L'extension de ce dépôt doit permettre à la STIB de garer ses nouveaux tramways (qui ont été commandés récemment). Il s'agit des trams qui doivent desservir la grande ceinture (qui commerce à proximité immédiate du boulevard Général Jacques) et l'axe Nord-Sud.

Le choix du site a été précédé d'une étude circonstanciée quant aux possibles choix d'implantation. Cette étude a tenu compte des caractéristiques techniques des dépôts. Le dépôt devait en outre se situer suffisamment près des lignes à exploiter, sinon le nombre de « kilomètres morts » supplémentaires augmenterait inutilement les nuisances.

Sur la base de cette étude, seuls deux sites entraînent en ligne de compte, à savoir, les dépôts de Schaerbeek et d'Ixelles. Mais à Schaerbeek, une extension est apparue plus difficile à intégrer dans l'environnement urbain.

Je peux vous assurer que tout est mis en œuvre pour réduire au maximum les nuisances de la présence de ce dépôt.

Une donnée importante à ce propos est que des normes très sévères en matière de vibrations et de nuisances sonores ont été arrêtées dans le cahier des charges pour la commande des nouveaux tramways.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer de Clippele.

**De heer Olivier de Clippele.** — Mijnheer de minister, ik wijs er u op dat dat gebied in Elsene een typische woonzone is.

**De heer Jos Chabert,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Technische studies hebben uitgewezen dat het de meest geschikte plaats is. De bewoners zullen daar veel minder hinder ondervinden dan in het algemeen wordt gedacht.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES SUBSIDES A L'ASBL BEL YACHTING »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT**

**VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BE-  
LAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE  
ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADS-  
VERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK,  
BETREFFENDE « DE SUBSIDIES VOOR DE VZW BEL  
YACHTING »**

**Mme la Présidente.** — M. Bernard Ide a la parole pour poser sa question.

Pour une question d'actualité, on ne peut pas se servir de documents.

**M. Bernard Ide.** — Si j'utilise des documents, ce n'est pas pour lire un texte; ce sont des preuves que je pourrais utiliser si je n'étais pas d'accord avec le Ministre-Président, sinon je ne lirai rien.

Monsieur le Ministre-Président, cette question n'est pas aussi importante que celle que ma collègue Meunier posera ultérieurement à M. Gosuin sur le protocole de Kyoto, ni même celle de Mme Anne-Françoise Theunissen sur la journée des femmes. Mais, tout comme vous, je suis soucieux de la manière dont les deniers publics sont dépensés. A ce titre, j'ai constaté que vous aviez décidé d'invalider, en quelque sorte, une décision collégiale de l'ensemble de votre gouvernement concernant l'octroi d'un subside à l'ASBL Yachting Club. Il s'agissait d'une décision prise au début du mois de février, avant votre arrivée, suite à l'instigation de M. Daniel Ducarme, votre prédécesseur. Ce dernier s'était d'ailleurs assez impliqué dans ce projet du Yachting Club et, si je me souviens bien, il avait même réalisé à lui tout seul un record du monde de la traversée de la Manche. A part le fait que cela ait servi sa promotion personnelle, je suis d'accord que vous reveniez sur des dépenses qui peuvent paraître superflues ou excessives et que vous ayez donc désavoué l'ensemble de votre gouvernement qui, unanimement, avait décidé d'octroyer ce subside.

J'aimerais connaître le mécanisme par lequel vous avez abouti à cette décision et si les montants spécifiés dans la presse sont corrects. Tout à l'heure, vous m'avez dit qu'il ne fallait pas toujours prendre pour argent comptant ce qui se trouve dans les journaux. Je suis donc prêt à vous écouter à ce sujet.

Question technique : une fois qu'une décision a été prise par le gouvernement, pour qu'elle devienne effective et irrattrapable, il faut qu'elle ait été notifiée. Or, je ne pense pas qu'elle l'ait été. Dès lors, quel est le statut de cette décision que votre gouvernement a prise ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne veux pas que M. Ide ait l'impression que je remets en cause ses compétences, mais je ne sais pas de quoi il parle.

**M. Bernard Ide.** — C'est la raison pour laquelle j'ai pris les preuves avec moi.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'aimerais bien que vous les preniez car, sans doute, avez-vous d'autres choses à faire et un agenda très rempli mais, manifestement, vous ne connaissez pas votre dossier.

M. Ide vient ici parler de choses que manifestement il ne maîtrise pas et, en montrant ses preuves, il vient de nous démontrer qu'il ne connaît absolument pas ce dont il parle. Puisque la presse est là, je voudrais que l'on en atteste.

M. Ide a déposé une question d'actualité relative au subside qui était délivré par la Région de Bruxelles-Capitale à l'ASBL Bel Yachting — qu'il appelle Yachting Club.

L'ASBL Bel Yachting est une ASBL à but social, Monsieur Ide, qui, depuis des années, fonctionne à Bruxelles. Au départ, elle était subventionnée par la commune d'Anderlecht et T Service Interim — à savoir l'ORBEM. Depuis 1997, cette ASBL est subventionnée par l'ORBEM, d'une part, et la Région de Bruxelles-Capitale, d'autre part. Cela permet à des jeunes gens, chaque année, de participer au tour de France à la voile sur un bateau subventionné par la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces jeunes gens subventionnent eux-mêmes leur transport, leur couchage, leur nourriture. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'initiative Radio Bobo qui a été primée par la presse bruxelloise, il y a peu de temps, pour l'action qu'elle développait à l'égard des enfants malades. Ces jeunes gens vont pouvoir accueillir cet été ces jeunes enfants malades durant le Tour de France à la voile et vont tourner un film qui sera projeté après montage dans l'hôpital.

Aussi, je vous certifie que le montant décidé par le gouvernement, à savoir environ 25.000 euros, sera liquidé à cette ASBL qui a un but éminemment social. Vous brandissez à la tribune des articles de presse qui n'ont rien à voir avec cette ASBL, absolument rien, mais comme je suis un brave type, je vais quand même vous répondre. Cependant, j'aimerais qu'il y ait davantage de rigueur dans la façon dont les questions d'actualité sont libellées. En effet, Madame la Présidente, si l'on demande aux membres de ce gouvernement de répondre à des questions, il faut au moins qu'elles soient libellées clairement. Je fournirai donc l'effort de répondre à M. Ide qui s'est complètement trompé de sujet.

En ce qui concerne les articles qu'il exhibe fièrement, ceux-ci ont trait à M. Patrick de Radiguès dans le cadre d'un subventionnement qui aurait été promis par mon prédécesseur pour le financement d'un projet baptisé : « *Spirit of Brussels* ».

A propos des subventionnements de M. de Radiguès, deux sociétés sont intervenues : Poupoupidou et la Compagnie maritime. En 2003, deux subventions d'environ 16.000 euros ont été promises par le gouvernement bruxellois : une pour le subventionnement d'un secrétariat chargé d'assumer le financement du sponsoring de l'opération « *Spirit of Brussels* » dans le cadre de la Transat Jacques Vabre et du Vendée Globe. Cette subvention sera liquidée. Pour l'instant, les discussions sont en cours entre l'administration et la société Poupoupidou.

L'autre subvention, de l'ordre de 16.000 euros, qui a été promise et qui sera honorée par la région, vise à faire figurer le logo de la Région de Bruxelles-Capitale sur le bateau pendant la traversée que vous évoquiez et qui a battu un record du monde, où M. Ducarme était effectivement présent aux côtés de M. de Radiguès.

Madame la Présidente, on me pose des questions qui n'ont rien à voir avec l'intitulé.

**M. Bernard Ide.** — Mais enfin, vous comprenez bien de quoi je parlais !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Non, je n'ai pas à voir de quoi vous parlez.

Vous devez, Monsieur Ide, libeller clairement la question d'actualité que vous posez aux membres du gouvernement.

**M. Alain Adriaens.** — Si l'on savait tout, on ne poserait pas de questions !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Adriaens, excusez-moi, mais un peu de rigueur ne ferait pas de tort ! On me pose une question sur une ASBL, qui n'a rien à voir avec la question qu'évoque M. Ide. Je le répète, je réponds parce que je suis un brave type, mais elle ne fait pas l'objet — ou alors vous ne connaissez pas le Règlement de votre Assemblée et il serait paradoxal que je le connaisse mieux que vous — de l'intitulé qui m'a été adressé.

**Mme la Présidente.** — Monsieur le Ministre-Président, puis-je vous faire remarquer que le Règlement de l'Assemblée, je le connais !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais moi aussi, Madame !

**Mme la Présidente.** — Quand nous déclarons une question admissible, si nous avons à tout le moins la liste détaillée des subsides que vous octroyez, elle ne le serait pas.

Dans ce cas, il vaut mieux qu'il y ait une transparence parlementaire.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Alors, Madame la Présidente, vous sortez de votre rôle !

**M. Alain Daems.** — Allez-vous donner des leçons à tout le monde en matière de rigueur, Monsieur Simonet ? Si vous commen-

ciez par les membres de votre parti politique en la matière ? Vous n'êtes quand même pas vite gêné !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, l'objet de la question de M. Ide — il le reconnaîtra lui-même — portait sur Bel Yachting. A la tribune, il a exhibé des articles de presse concernant M. de Radiguès et je vais lui répondre.

**Mme la Présidente.** — N'évoquons pas de nom s'il vous plaît !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais si, Madame la Présidente ! C'est dans la question ! J'essaie de répondre à M. Ide sur la question qui n'était pas à l'ordre du jour de cet après-midi.

**Mme la Présidente.** — Pour RadioBobo, nous avons des lettres.

**M. Bernard Ide.** — Je demandais une clarification. En effet, les parlementaires viennent de recevoir la notification des décisions du gouvernement. Il y est stipulé que vous avez octroyé un subside à Bel Yachting sans préciser de quoi il s'agit. La question que je vous pose vise à savoir si ce subside a été octroyé à Bel Yachting ou à M. De Radiguès. Vous savez lire comme moi. La confusion existe dans le fait — je le reconnais — que Bel Yachting aussi a fait le Tour de France comme M. de Radiguès. Il n'empêche que j'attends une réponse à ma question.

Comme les notifications du gouvernement ne sont pas précises, je vous demande de les clarifier et de nous éclairer non pas en ce qui concerne Bel Yachting, puisque cela est résolu, mais en ce qui concerne M. de Radiguès, puisque vous avez décidé de ne pas prendre en considération une décision du gouvernement.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — M. Ide reconnaît lui-même que la question qu'il m'a posée par écrit ne correspond pas à ce qui était prévu.

En ce qui concerne M. de Radiguès, les choses sont claires. Comme je l'ai dit, il y a deux subsides de 16.000 euros qui ont été promis en 2003 et qui seront liquidés par la région.

Quant au projet évoqué dans les articles de presse, que vous citez, à savoir, les contacts entre M. de Radiguès, via les différentes sociétés que je viens de citer, et le Ministre-Président, on nous a effectivement soumis, au cabinet de M. Ducarme et ensuite chez moi, des projets de convention visant à subventionner de manière récurrente, sur trois ans, 2004, 2005 et 2006, à concurrence de un million six cent mille euros, le bateau de M. de Radiguès, afin d'assurer sa participation au Vendée Globe et à la Transat Jacques Vabre.

J'ai dit à M. de Radiguès que, puisque les conventions n'avaient pas été signées, je n'honorerais pas les promesses verbales qui

auraient pu être faites parce que je considère qu'il y a des besoins sociaux en termes de subventionnement en Région de Bruxelles-Capitale, qui doivent prévaloir sur le fait de payer sur trois ans et de façon récurrente, chaque année, un million six cent mille euros pour permettre à quelqu'un de faire le Tour du Monde à la voile.

Cela est très clair et je l'ai dit par téléphone à M. de Radiguès, il y a deux jours, ce qui a justifié les articles de presse. J'assume cette décision que j'ai prise et qui n'est pas liée à des mesures préalablement adoptées par le gouvernement bruxellois.

**M. Bernard Ide.** — Je prends note de ce que vous dites. Il ne m'était pas possible, avant que vous me répondiez, de savoir si cela avait quelque chose à voir avec Bel Yachting ou non.

Vous savez très bien à quoi je faisais allusion et c'est ce qui est paru dans la presse, cette semaine, étant donné qu'il s'agit d'une question d'actualité.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous honorerons Bel Yachting des 25.000 euros promis car il s'agit d'un beau projet social.

**M. Bernard Ide.** — Bel Yachting fait aussi le Tour de France, comme M. de Radiguès, d'où la confusion.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Oui, mais ce sera avec des enfants.

**Mme la Présidente.** — Nous soutenons très fort l'initiative de « RadioBobo » pour laquelle le gouvernement a accordé un subside.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce sont là de bons projets pour lesquels la région peut donner de l'argent. Mais pas pour faire le Tour du Monde à la voile !

**Mme la Présidente.** — M. Vanhengel nous a fait savoir que « RadioBobo » recevait un subside symbolique et nous le soutenons tous car les enfants malades sont plus importants que des courses autour du monde !

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, ET M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE CONCERNANT « L'EXECUTION DU PROTOCOLE DE KYOTO EN REGION BRUXELLOISE »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL EN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING BETREFFENDE « DE UITVOERING VAN HET KYOTO-PROTOCOL IN HET BRUSSELS GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — Mme Geneviève Meunier a la parole pour poser sa question.

**Mme Geneviève Meunier.** — Madame la Présidente, ma question d'actualité porte sur la concrétisation du Protocole de Kyoto et est adressée à MM. Gosuin et Hutchinson.

Enfin, cette semaine, un accord est intervenu entre le fédéral et les trois régions sur la répartition des efforts à mener par les uns et les autres pour concrétiser les accords de Kyoto. Le résultat n'est pas fameux pour Bruxelles, puisque, à l'inverse des deux autres régions, la Région bruxelloise peut encore augmenter de 3,5 %, ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. On a appris par le biais des médias, que M. Hutchinson voudrait développer des projets d'éoliennes au Maroc; mais avec quel argent ? Quant à M. Gosuin, il va développer un projet de reforestation au Congo.

D'après ce que j'ai appris par les médias, on utilise uniquement des mécanismes de flexibilité pour se racheter une bonne conscience sur le dos des pays en voie de développement. Mécanisme de flexibilité comme les pics de carbone qui ont été très critiqués.

Il a fallu des années de négociation entre le fédéral et les trois régions pour aboutir, au terme de l'accord, à dire qu'en Région bruxelloise, on va se limiter à faire de la coopération au développement au Maroc ou au Congo.

Cela me semble assez incompréhensible. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Ministre, de nous expliquer pourquoi la région n'a pas confiance en sa propre capacité de réagir et de mener des actions ici et maintenant, pour réduire, en Région bruxelloise, ces émissions de gaz à effet de serre.

Les Bruxellois attendent des actions maintenant et ici pour réduire la pollution automobile et les émissions du chauffage à Bruxelles.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, oui, nous avons défendu la spécificité bruxelloise. Oui, nous avons obtenu gain de cause au niveau du gouvernement fédéral. Si le résultat avait été inverse, c'est-à-dire un résultat impayable pour les Bruxellois, d'aucuns seraient montés à la tribune pour affirmer : « une fois de plus, les Bruxellois ont mal négocié ».

Oui, nous avons tenu compte de notre réalité économique et sociale, à savoir que nous n'avons pas de facteurs industriels sur lesquels agir; seuls, le logement, le tertiaire et, minoritairement, le transport en tant qu'émetteurs de gaz à effet de serre, sont des facteurs susceptibles d'actions de notre part.

Vous citez deux exemples. Je m'étonne qu'Ecolo ne connaisse pas les mécanismes de Kyoto; vous devriez savoir qu'il est interdit de n'effectuer que des mécanismes de flexibilité.

**Mme Geneviève Meunier.** — Vous n'avez annoncé que cela dans les médias.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame, je pense que vous avez oublié que le gouvernement, il y a quelques mois, a adopté le plan de lutte contre le réchauffement climatique, qui a du reste été débattu en commission, en compagnie de mon collègue Hutchinson et de moi-même : ce plan reprend toutes les mesures en matière énergétique, en matière de transport, ainsi que les mesures internes que nous sommes capables de réaliser de manière raisonnable eu égard à notre capacité économique. Les mesures de flexibilité, conformément à la Conférence de Milan de décembre 2003, sont reprises, mais pour des quotas limités et strictement fixés dans le cadre du protocole de Kyoto.

Il est donc un peu court d'affirmer que nous ne prenons que des mesures externes. Cela n'est pas permis dans le cadre des mécanismes de Kyoto.

Enfin, je ne partage pas votre opinion quant aux mécanismes de flexibilité. Je ne suis pas pour tous les mécanismes de flexibilité, mais à ceux-là, je suis favorable parce que moi, je suis l'adage conseillant d'agir globalement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

**Mme Geneviève Meunier.** — Le sujet me semble suffisamment complexe pour le prolonger dans le cadre d'une interpellation que je déposerai la semaine prochaine.

J'estime que vous n'avez pas à être fier d'augmenter encore de 3,5 % les émissions de gaz à effet de serre, alors que les deux autres régions les diminuent. Cela signifierait-il que vous soyez incapable d'agir en faveur d'une réduction de la pollution automobile ou des combustibles de chauffage ? Je trouve cela lamentable.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous renvoie au plan de lutte contre le réchauffement climatique : il reprend toutes les mesures possibles.

**M. Christos Doulkeridis.** — C'est scandaleux d'opposer le développement économique et l'écologie. C'est parfaitement ridicule et dépassé; c'est le plus regrettable.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EVENTUELE GEVOLGEN VOOR DE TEWERKSTELLING IN BRUSSEL VAN DE AANGEKONDIGDE BESPARINGSRONDE BIJ DE AUTOPRODUCENT VOLKSWAGEN »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES EVENTUELLES POUR L'EMPLOI A BRUXELLES DES ECONOMIES ANNONCEES PAR LE PRODUCTEUR AUTOMOBILE VOLKSWAGEN »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, nauwelijks enkele weken geleden kregen we het geruststellende bericht dat de nieuwe Golf V wel degelijk in Vorst zou worden geproduceerd. Het was zelfs mogelijk dat ook andere modellen van Volkswagen in Vorst zouden worden gemaakt. Recent kwam uit de hoofdzetel in Wolfsburg de onrustwekkende tijding dat bij Volkswagen zou moeten worden bespaard en dat ook Vorst niet aan de besparingsronde zou ontsnappen.

Nu is het aandeel Brusselaars onder de werknemers bij Volkswagen zeer beperkt. Het Brussels Gewest is de afgelopen periode echter reeds door werkloosheid geteisterd; we kunnen ons dan ook niet permitteren dat er nogmaals werklozen bijkomen.

Gelukkig zijn de productielijnen in Vorst zeer flexibel en kunnen ze worden ingezet voor de productie van andere modellen. Zullen ook andere modellen van Volkswagen, bijvoorbeeld Seat of Audi, in Vorst worden geproduceerd ?

Heeft de minister reeds contact opgenomen met de Belgische directie of met de directie in Wolfsburg ? Zo ja, wat waren de resultaten ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Eric Tomas, minister.

**De heer Eric Tomas**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, sinds Volkswagen in 1999 aankondigde zijn activiteiten in Vorst te behouden en zelfs plannen te hebben voor uitbreiding, sta ik in permanent contact met de directie van het bedrijf, hetzij rechtstreeks, hetzij via de GOMB. Natuurlijk heb ik ook over de laatste berichten met de directie gesproken.

Naar aanleiding van de moeilijkheden waarmee de automobielsector in het algemeen en de Volkswagengroep in het bijzonder te kampen heeft, heeft de Duitse directie besloten de algemene kosten in al haar productie-eenheden te drukken. Concreet houdt dit in dat 5.000 banen zullen worden geschrapt, waarvan de helft in Duitsland en de rest verdeeld over de andere productie-eenheden.

Hoewel nog niet bekend is hoe de maatregel concreet zal worden gerealiseerd, zouden volgens een lineaire toepassing in Vorst een veertigtal banen verdwijnen via natuurlijke afvloeiingen. Het gaat hierbij om indirecte banen, die niet aan de productie zijn gekoppeld.

Dit geeft duidelijk aan dat de leiding van Volkswagen en met name de heer Bernd Pischetsrieder, de directeur van het moederbedrijf in Wolfsburg, niet overweegt de productie van de Golf V in Vorst op de tocht te zetten, noch de fabriek te sluiten.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, Volkswagen had toch lessen moeten trekken uit de zwakke verkoop van de Ford Mondeo. Vreest de minister niet dat ook de Golf V een dergelijk scenario te wachten staat ?

Veertig banen zijn natuurlijk niet veel. Ik heb toch vragen bij de opmerkingen van een verantwoordelijke van Volkswagen die opnieuw probeert om de pensioenleeftijd terug te brengen op 52 jaar zodat werknemers van 52 en ouder op rust kunnen worden gesteld. Dit staat haaks op de intentieverklaringen van de paarse regering om oudere werknemers langer aan het werk te houden.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan minister Eric Tomas, minister.

**De heer Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, de heer Van Assche moet niet op de beslissingen vooruitlopen. Wij zijn geen van beiden Volkswagenverkopers.

**Mevrouw de Voorzitter.** — We kijken allen met spanning uit naar wat bij Volkswagen zal gebeuren.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES DU 8 MARS ET L'APPLICATION PAR LA REGION DE LA CONVENTION DE PEKIN »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE INTERNATIONALE VROUWENDAG VAN 8 MAART EN DE TOEPASSING VAN DE CONVENTIE VAN PEKING IN HET GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — Mme Anne-Françoise Theunissen a la parole pour poser sa question.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, ce 8 mars marquait la Journée internationale des femmes. Je tiens à rappeler que cette date n'a pas été choisie au hasard. Elle commémore la lutte des femmes depuis plusieurs siècles, et plus particulièrement celle des travailleuses du textile qui manifestèrent dans les rues de New York. Plusieurs d'entre elles perdirent la vie à cette occasion. Elle commémore également la sortie des femmes dans les rues de Saint-Petersbourg à la veille de la Révolution russe. Et je pourrais en citer beaucoup d'autres. Cette journée permet aussi pour nous, Belges, d'établir un bilan des actions menées dans chacune des entités fédérées.

Je souligne au passage, Monsieur le Ministre-Président, que vous aviez été invité à la séance organisée par le Conseil des femmes francophones de Belgique et que vous avez choisi de vous faire remplacer par la chef de groupe MR du Parlement. Je regrette cette confusion de rôles. C'est, en effet, le Ministre-Président que l'on attendait et j'aurais souhaité qu'il se fasse remplacer par un des ministres et non par une représentante du MR, car il s'agissait de faire le point sur les actions menées par le Ministre-Président envers les femmes pour régler les situations d'inégalité.

Force est de constater que cette région fait cruellement défaut dans les actions à mener en vue de supprimer les inégalités qui existent encore entre hommes et femmes. On sait que notre Assemblée est la plus féminisée des différentes entités belges. L'absence de politique est un paradoxe difficilement compréhensible. Je signale au passage qu'il nous reste trois mois pour mettre en place le Comité d'Avis et en profiter pour faire ainsi le bilan de l'action gouvernementale.

Ma question est donc très précise : à quelle date comptez-vous déposer le bilan d'action que la région devait mener dans le cadre du suivi de la Convention de Pékin ? Chacune des entités fédérées s'est engagée à prendre certains éléments figurant dans la Convention de Pékin, notamment la pauvreté, la situation d'emploi des femmes ou encore les violences auxquelles elles sont bien souvent confrontées dans des enceintes très closes.

Quelles sont en outre les actions que chacun de vos ministres devait mener ? Quels sont les programmes et les actions qui n'ont pas encore été menés mais qui devraient figurer à l'agenda et que nous devrions pouvoir entendre avant la fin de la législature ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je tiens tout d'abord à dissiper un malentendu qui, à mon avis, peut m'être imputé. J'ai effectivement été invité — mais pas par écrit — à l'après-midi du 8 mars. Je n'ai pu m'y rendre en raison de la remise du doctorat *honoris causa* à Liège au ministre français des Affaires étrangères, invitation que j'avais acceptée de longue date. J'ai donc proposé que ce soit la présidente du groupe MR qui réponde à votre invitation. J'ai pensé que c'était une invitation intuitu personae. Si j'avais su que la présence d'un ministre était requise, j'aurais bien évidemment proposé la présence

de M. Vanhengel, ministre bruxellois en charge de la politique d'égalité hommes/femmes.

Je tiens à préciser que nous nous inscrivons dans l'approche intégrée définie lors de la 4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes, avec la volonté d'évaluer les conséquences de chacun des programmes ou des politiques. Ce n'est pas moi qui suis responsable pour la politique d'égalité entre hommes et femmes. Je reconnais cependant avoir une compétence en matière de coordination. Je vais y revenir.

Pour ce qui concerne spécifiquement les compétences du Ministre-Président, c'est-à-dire la tutelle sur les pouvoirs locaux, et, donc, la coordination des actions menées par les communes, nous avons passé une convention avec le pouvoir public fédéral, et tous les thèmes suivis par le gouvernement fédéral dans le cadre des programmes internationaux sont également suivis par le gouvernement bruxellois.

Pour ce qui concerne plus précisément les pouvoirs locaux, un fonctionnaire de notre administration a été désigné spécifiquement pour assurer le suivi jusqu'au niveau communal.

Nous avons également mis sur pied un Comité d'accompagnement composé de représentants du Ministre-Président, du ministre Vanhengel, du ministre Tomas, de M. Hutchinson et d'un représentant de l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Périodiquement, un suivi est assuré par ce comité d'accompagnement en ce qui concerne les actions menées en Région bruxelloise. Je ne peux vous en donner une liste exhaustive. Je pourrais le faire dans le cadre d'une réponse écrite à une question écrite.

Toujours dans le cadre des compétences qui sont les miennes, pour la journée d'étude pour les élus et les fonctionnaires communaux, de manière à accroître la visibilité de la politique d'égalité, l'intéressement de tous ces élus communaux à cette politique d'égalité et au répertoire de l'égalité, nous allons déposer, sans que je puisse vous en donner une date précise maintenant, un rapport avant la fin de la législature, que nous adresserons au gouvernement fédéral et qui, simultanément à son dépôt devant le fédéral, sera déposé devant notre Assemblée. Je m'engage à ce que ce soit fait avant la fin de la législature.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, je me suis effectivement adressée au Ministre-Président quant à sa responsabilité de coordination à propos de cette thématique, même s'il n'a pas en charge directement cette question.

J'attends de chacun des ministres un engagement en la matière et qu'il montre ce qu'il a fait. En ce qui concerne la mobilité, cela peut consister en une analyse de la capacité de mobilité des femmes et de la fréquence avec laquelle elles accèdent à la mobilité. Je pourrais vous en donner une série d'exemples mais cela n'est pas le propos maintenant.

Nous attendons votre rapport et, Madame la Présidente, si nous pouvions analyser ce rapport en Comité d'avis, cela nous permettrait de clôturer avec quelque satisfaction cette législature.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Honnêtement, si j'avais eu la possibilité de répondre à Mme Theunissen dans le cadre d'une question orale, j'aurais pu interroger les différents ministres. Cependant, dans le cadre d'une question d'actualité, vu le court laps de temps qui m'a été laissé, je n'ai pu demander aux 7 ministres ce qui avait été fait. Comme je l'ai dit, je veux bien vous répondre plus précisément dans le cadre d'une question écrite et un bilan sera déposé avant la fin de la législature.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Je veillerai à ce qu'il y ait un débat à ce propos.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL MOOCK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE LANCEMENT D'UNE PLATE-FORME INTERRELIGIEUSE ET INTERPHILOSOPHIQUE »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN INTERRELIGIEUS EN INTERFILOSOFISCH OVERLEGPLATFORM »**

**Mme la Présidente.** — M. Michel Moock a la parole pour poser sa question.

**M. Michel Moock.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'ai appris récemment qu'en votre qualité de ministre et de vice-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, vous lanciez une plate-forme interreligieuse et interphilosophique.

Y a-t-il eu une décision du gouvernement à ce sujet ? Dans le cadre de quelle compétence régionale cette plate-forme a-t-elle été élaborée ? Comment cette plate-forme a-t-elle été mise sur pied ? Quels sont les invités et les participants ?

Par ailleurs, il me semblait que cette compétence était davantage du ressort du fédéral, et plus particulièrement de Mme Marie Arena. A-t-elle été invitée et consultée ? Comment cette cérémonie est-elle financée ? Si des subsides de la région sont sollicités, quel est l'avis du Collège de contrôle des communications gouvernementales ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il est exact que j'ai pris l'initiative de lancer cette plate-forme en tant que mem-

bre du Collège de la VGC. J'y ai notamment comme attributions l'action pour les immigrés et la cohabitation harmonieuse. C'est en cette qualité que j'ai lancé l'invitation.

Il s'agit d'une initiative dans le cadre de cette Commission communautaire. Pour le bon ordre, je puis vous confirmer que cette plate-forme ne s'ouvre pas uniquement à toutes les religions mais également à la laïcité. Bien qu'il s'agisse d'une initiative de la VGC, toutes les communautés linguistiques sont invitées et bienvenues.

Cet événement s'inspire d'une initiative prise à Marseille, à savoir « Marseille Espérance ». Il a pour objectif de renforcer le modèle de cohabitation harmonieuse des différentes cultures, religions ou convictions philosophiques.

En tant que membre du Collège de la VGC, j'ai rendu visite aux responsables de ce projet à Marseille. La secrétaire d'Etat Marie Arena a pris une initiative au niveau fédéral, ce dont je me réjouis.

Son initiative est cependant différente et les différentes communautés de notre pays n'y ont pas été associées. Mme Arena a choisi un dialogue interculturel, ce qui est bien et complémentaire de l'option que nous avions prise et qui concernait l'aspect interphilosophique et interreligieux. Les deux initiatives ne sont aucunement contradictoires mais complémentaires.

La plate-forme a pour objectif de favoriser la compréhension et le respect mutuel entre les différentes convictions philosophiques et les différentes religions de ce pays. En cas de conflit susceptible d'avoir un impact direct ou indirect pour la population de Bruxelles, les religieux et les représentants des différentes convictions philosophiques, comme ils l'ont déjà fait à Marseille, pourront user de leur autorité morale et en appeler à la conciliation, la compréhension et la collaboration.

En ce qui concerne le financement, les questions sur ce sujet doivent être posées à la VGC.

**Mme la Présidente.** — Je tiens à rappeler qu'il y a plus de deux ans, nous avons déjà eu dans ce Parlement une réunion à ce sujet avec les patrons de presse, face aux responsables des cultes et de la laïcité.

C'est vrai que quand on prend une initiative en tant que simple Parlement, il n'y a que trois lignes dans la presse, mais nous devons rester extrêmement positifs et confiants.

La parole est à M. Michel Moock.

**M. Michel Moock.** — Monsieur le Ministre Chabert, j'avais bien compris que le débat s'ouvrirait aussi à la laïcité, mais là n'est pas le débat. Je me doutais que vous n'auriez pas organisé quelque chose en écartant la laïcité car cela ne cadrerait pas du tout avec votre manière de toujours vouloir arrondir les angles ! Je suis heureux que vous m'appreniez que c'est bien en votre qualité de membre de la VGC que vous prenez cette initiative. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de

la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, j'ai assisté à cette séance historique et j'en ai discuté ensuite avec mes collaborateurs. J'ai demandé s'il existait en Europe des exemples où cette plate-forme s'organise complètement. On m'a répondu qu'il y en avait une seule à Marseille. Je me suis donc rendu à Marseille. L'apport du Parlement pour la résolution que j'ai prise ensuite avait toute son importance.

## INTERPELLATIONS

### INTERPELLATIES

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE AM. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'EVOLUTION DU PROJET DE RATIFICATION PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES »**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN HET PROJECT VAN DE BEKRACHTIGING DOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN DE RAAMOVEREENKOMST VAN DE RAAD VAN EUROPA OVER DE BESCHERMING VAN DE NATIONALE MINDERHEDEN »**

*Bespreking*

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, Camus disait : « La force d'une démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, c'est la protection de la minorité ».

J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'interpeller vos prédécesseurs à propos de la Convention-Cadre sur la Protection des Minorités nationales et de l'état d'avancement de la ratification, par notre Assemblée, de ce texte capital pour nos amis francophones de la périphérie bruxelloise.

Certains pourraient me rétorquer ici dans cette Assemblée : « Avec quoi revient-il encore ? ».

Je vous répondrais que cette interpellation trouve toute son actualité puisque les nouvelles récentes nous ont appris que la circulaire Peeters s'est trouvée renforcée par l'arrêt qu'a rendu le tribunal de première instance de Bruxelles condamnant Wezembeek-Oppem à payer, elle-même, l'impression des convocations électorales en français, destinées aux habitants francophones de la commune.

Vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre-Président, n'ont cessé de nous décevoir en annonçant que les travaux sur la définition qu'il convient de donner à la notion de « minorités nationales » avaient été encommissionnés, confiés à des techniciens et laissés de côté par les autorités politiques.

Vos prédécesseurs nous avaient doublement déçus — j'ai interrogé M. de Donnea et M. Ducarme à cette même tribune — lorsqu'ils nous assuraient n'avoir aucune opinion sur le sujet.

Malgré une succession de faits nouveaux, extrêmement importants — je pense notamment à l'adoption, par le Conseil de l'Europe, du rapport de Mme Lili Nabholz-Haidegger —, il semble que nous soyons toujours au point mort en ce qui concerne la ratification de cette convention.

Ce rapport, est-il besoin de vous le rappeler, définit la notion de minorité nationale en Europe, mais aussi en Belgique et reconnaît l'existence de telles minorités nationales dans notre pays.

Cette reconnaissance par des instances européennes éminentes aurait dû, à nos yeux, considérablement faire avancer le processus de ratification de la Convention-cadre.

Autre fait important : à la mi-mai 2003, les experts francophones réunis au sein de la Conférence interministérielle de politique étrangère — chargés de définir la notion de minorités nationales — ont rendu leurs conclusions.

Selon ces experts, l'ensemble des francophones et des germanophones peuvent être considérés comme des minorités nationales. Les experts francophones définissent la minorité nationale comme un « groupe de personnes dans un Etat qui : résident sur le territoire de cet Etat et en sont citoyens; entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat; présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques et sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région d'un Etat ».

Il nous faut regretter aujourd'hui que, malgré ces deux reconnaissances importantes du fait minoritaire francophone en périphérie bruxelloise, rien n'ait avancé à ce jour alors que le portefeuille des Affaires étrangères est occupé, depuis près de cinq ans, par un ministre MR, vice-premier ministre de surcroît ...

**M. Rudi Vervoort.** — Et chef de file gouvernemental, à l'inverse de M. Verhofstadt, qui l'a été mais seulement pendant quelques jours.

**M. Benoît Cerexhe.** — Oui, chef de file gouvernemental.

Ce ministre des Affaires étrangères a fait de la défense des minorités les plus faibles un engagement personnel et un label de qualité.

Il nous faut déplorer, hélas, que cet intérêt, dans le chef du ministre des Affaires étrangères, est directement proportionnel à la distance qui sépare Bruxelles du lieu où vivent ces minorités. Il serait bon à cet égard de lui rappeler les petits bonheurs de la proximité.

Ceci dit, notre espoir, Monsieur le Ministre-Président, a connu un léger sursaut de vigueur lorsque vous-même êtes arrivé au secrétariat d'Etat fédéral aux Affaires européennes.

Vous vous imaginez : un nouvel MR, bruxellois de surcroît, nommé dans des fonctions en rapport étroit avec tout ce qui touche l'Europe et donc le Conseil de l'Europe.

Nouvel espoir déçu devrais-je dire car, depuis lors, il nous faut bien continuer à constater qu'aucun projet d'ordonnance de ratification ne nous a encore été soumis.

Nous aurions pu espérer que Mme Ries, autre habituée des hémicycles européens, qui a repris vos fonctions, salue son entrée au gouvernement fédéral, par une déclaration courageuse en ce domaine. Mais, là aussi, encore raté !

A ce rythme, il est à craindre qu'il nous faille prendre l'expression « au point mort » au sens propre et non plus au sens littéraire qu'elle a aujourd'hui.

En effet, avec Louis Michel, vous-même, Mme Ries et le MR dans son entièreté, on ne sait plus s'il faut encore parler de la Convention-cadre, — surtout quand on entend M. Maingain s'exprimer sur le sujet — ou de Contorsion-cadre.

**M. Rudi Vervoort.** — M. Maingain est un orfèvre en la matière !

**M. Benoît Cerexhe.** — Chacun les siens !

C'est pour cela, Monsieur le Ministre-Président, qu'un peu en désespoir de cause, je vous interpelle aujourd'hui pour vous entendre sur l'évolution de cette ratification.

A-t-on enfin abouti pour définir la notion de minorités nationales ? Dois-je rappeler que l'accord politique qui a permis la décision du 28 juin 2001 du gouvernement bruxellois de conférer, au ministre fédéral des Affaires étrangères, les pleins pouvoirs de signature pour signer cette Convention-cadre, prévoyait explicitement qu'une définition serait donnée, à brève échéance, de la notion de « minorités nationales » ?

Sinon, la Conférence interministérielle de politique étrangère s'est-elle réunie sur cette question depuis la mise en place du nouveau gouvernement fédéral ?

J'aimerais par ailleurs vous demander, Monsieur le Ministre-Président, quelle est, aujourd'hui, la position des représentants du gouvernement bruxellois au sein de la Commission interministérielle de politique étrangère ?

Nous y avons — avons, on ne sait trop ... — deux représentants. Quelle est la position que votre gouvernement leur a demandé de défendre ? Je suppose que ces gens ont reçu des instructions précises de la part de votre gouvernement.

Y a-t-il une vision unanime bruxelloise sur la question ou bien y a-t-il deux discours contradictoires voire, pire encore, pas de position du tout, le gouvernement bruxellois étant, en l'occurrence, aux abonnés absents ?

Alors Monsieur le Ministre-Président, Mes Chers Collègues, à quoi sert-il de se presser sur les bancs du Conseil de l'Europe à Strasbourg ? Vous vous souviendrez de la remarquable image de votre prédécesseur qui embrassait quasiment M. Maingain au moment du vote, au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

**M. Rudi Vervoort.** — C'était pour mieux l'étouffer ! (*Exclamations.*)

**M. Benoît Cerexhe.** — On ne sait pas qui a étouffé l'autre ! A quoi cela sert-il d'aller là-bas si ce n'est pour donner suite rapidement aux conclusions du rapport Nabholz ?

Nous nous sommes battus au cdH, lors des dernières négociations institutionnelles, pour que la Convention-cadre soit signée par la Belgique.

Nous avons voulu que cette signature de la Convention-cadre puisse adoucir les conséquences d'une régionalisation de la loi organique des communes que les partis de l'arc-en-ciel avaient négociée entre eux et acceptée sans contre-partie aucune pour les francophones de la périphérie. Nous l'avons obtenue à l'époque.

A la veille d'élections régionales et d'un round institutionnel déjà planifié par le gouvernement fédéral dans sa déclaration gouvernementale, les francophones de la périphérie ont besoin de sentir et de voir, dans les actes, que leur combat est aussi notre combat et que le lien qui unit la périphérie bruxelloise à Bruxelles reste et — surtout — restera indéfectiblement indéfectible.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Bernard Clerfayt.

**M. Bernard Clerfayt.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs, je viens ici vous parler de ce sujet grave qu'est l'adoption de cette Convention-cadre au niveau régional. Il s'agit d'un sujet important qui concerne les principes mêmes de la démocratie, sur lequel je suis déjà intervenu et qui me tient fort à cœur ainsi qu'à mon parti.

Je viens ici dans un tout autre esprit que M. Cerexhe, je ne viens pas ici faire le drôle.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je ne faisais pas le drôle. Je viens demander au gouvernement ce qu'il a fait.

**M. Bernard Clerfayt.** — Je laisserai à M. Cerexhe le soin de penser aux propres contorsions de son parti qui, à travers l'histoire, s'est toujours montré le grand défenseur de la périphérie.

Je suis heureux de le savoir aujourd'hui attentif à cette question très importante.

**M. Benoît Cerexhe.** — M. Maingain nous avait promis, depuis des mois, des avancées au niveau de la ratification de cette Convention-cadre. Cela date d'il y a deux ans, Monsieur Clerfayt et, malheureusement, nous ne sommes nulle part aujourd'hui.

**M. Bernard Clerfayt.** — Monsieur Cerexhe, vous avez eu votre temps de parole, on vous a entendu, laissez-moi également intervenir dans ce débat.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je ne peux pas vous laisser dire autant de bêtises !

**M. Bernard Clerfayt.** — J'arrêterai donc ici le style drolatique qui fut le vôtre et je me concentrerai sur cette question importante puisqu'elle touche au principe même de la démocratie, comme vous l'avez rappelé. C'est une question importante et difficile dans le contexte particulier de la Belgique, mais qu'il faut faire avancer et je crois savoir que, si elle avance, c'est grâce à la volonté et à la ténacité de certains hommes politiques en Belgique qui n'ont jamais renoncé à aller dans ce sens.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a examiné, le 3 septembre 2003, le rapport relatif aux Droits des minorités nationales, établi pour le compte de la commission des Affaires juridiques et des Droits de l'Homme par M. Boris Cilevics, le fameux rapporteur letton.

Dans ce rapport, très important, qui confirme notre point de vue, l'Assemblée du Conseil de l'Europe, rappelant sa résolution précédente n° 1301 de septembre 2002, n'accepte pas la réserve émise par la Belgique lors de la signature de la Convention-Cadre. L'Assemblée réaffirme d'ailleurs sa position à l'égard de la Convention-Cadre, qu'elle a exprimée dans une recommandation antérieure de 2001 — la 1492 — en appelant à la signature et à la ratification de cet instrument dans les meilleurs délais par les Etats membres, sans réserve ni déclaration.

Pour l'assemblée du Conseil de l'Europe, le refus persistant de signer ou de ratifier cet instrument devrait faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des procédures de suivi du Comité des ministres et de l'assemblée parlementaire.

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a donc adopté une position particulièrement en pointe sur le sujet, dont la Belgique devrait s'inspirer.

Sur le plan interne, le FDF peut se targuer d'avoir influencé à cet égard le communiqué commun du 19 décembre 2002 des représentants de quatre partis démocratiques francophones, par lequel ceux-ci ont confirmé leur engagement de demander l'application de la Convention-Cadre, conformément à la résolution n° 1301, c'est-à-dire sans aucune réserve.

Sur le plan juridique, les avant-projets de décret portant assentiment à la Convention-Cadre ont à tout le moins été adoptés par le gouvernement wallon, par le gouvernement de la Communauté française et par le Collège de la Commission communautaire française. Aux yeux du FDF, cela constitue également un acquis important. Toutefois, l'avant-projet d'ordonnance reste bloqué au niveau du gouvernement bruxellois, et ce n'est pas la faute de l'actuel Ministre-Président.

Pour rappel, ces avant-projets de décret ont été soumis à l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat par les Ministres-Présidents des gouvernements concernés, ceux-ci étant chargés de continuer à défendre la notion de minorité telle que définie par la Commis-

sion de Venise et la résolution n° 1301 au sein de la Conférence interministérielle pour la politique étrangère. Néanmoins, les propositions de décision de ces avant-projets comportaient également l'alinéa suivant : ils devaient être représentés au gouvernement après avis du Conseil d'Etat et définition de la notion de minorités nationales par la Conférence interministérielle de politique étrangère.

C'est évidemment regrettable puisque l'on conditionne l'approbation définitive de ces textes législatifs d'assentiment à la définition préalable du concept de minorités nationales en Belgique par la Conférence interministérielle de politique étrangère. Je me suis laissé dire que c'était une exigence du Parti socialiste... Cette condition n'était nullement nécessaire puisqu'il était convenu, à tout le moins au niveau francophone, de se référer à la notion de minorités nationales telle qu'elle résulte de la résolution n° 1301. Or, nous savons que le blocage principal du dossier de ratification se situe à ce niveau. Lors de la Conférence interministérielle de politique étrangère qui s'est tenue le 7 mai 2003, les experts néerlandophones n'ont repris comme seule minorité que la minorité germanophone au sein de la Région de langue allemande. Les experts francophones, quant à eux, ont critiqué le critère de concomitance énoncé par la Commission de Venise et ont estimé qu'à ce titre les francophones de l'Etat belge ou les germanophones au sein de l'Etat belge constituent une minorité nationale; au niveau régional, les Flamands de Bruxelles et de la région de langue française accéderaient également à ce statut de minorité nationale.

Pour le surplus, au niveau régional, les experts estiment que les francophones de la région de langue néerlandaise et de la région de langue allemande pourraient également constituer des minorités reconnues au plan national. Ainsi, les experts se démarquent de la résolution n° 1301 considérant que les Flamands de Bruxelles et les francophones au sein de l'Etat belge n'étaient pas des minorités nationales mais que les germanophones au sein de la région de langue néerlandaise en étaient une.

Le débat est très technique. Dans l'état actuel des choses, Monsieur le Ministre-Président, je me limiterai à deux considérations :

— il est essentiel que les représentants du gouvernement bruxellois au sein de la Conférence interministérielle de politique étrangère soient dûment avertis que la seule définition des minorités nationales sur la base de la résolution n° 1301 doit être prise en considération. C'est l'exigence du Conseil de l'Europe et également une exigence commune rappelée par les quatre formations démocratiques francophones;

— il est plus que souhaitable d'avancer au niveau du gouvernement bruxellois quant au dépôt d'un projet d'ordonnance d'assentiment à la Convention-cadre — et ce, sous la présente législature encore — sans assortir son approbation définitive à la condition de définition préalable du concept de minorités nationales par la Conférence interministérielle de politique étrangère.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous démissionnerez si tel n'est pas le cas ? J'espère que vous irez au bout de votre logique, Monsieur Clerfayt.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, je souhaite intervenir dans la mesure où M. Clerfayt a mis en cause des exigences du PS, d'une part, et d'autre part, c'est un fait politique — il a annoncé que le FDF exigeait de la part du gouvernement le vote visant à la ratification de la Convention-Cadre en tenant compte d'une définition claire du concept de minorité.

Je rappellerai que cette réserve a été introduite le 28 juin 2001 et qu'elle n'a rien à voir avec l'approbation d'un avant-projet de décret au niveau de la Commission communautaire française ou ailleurs. Il est évident que le respect de cette condition doit suivre à tous les niveaux. Il ne sert donc à rien de passer outre la minorité néerlandophone à Bruxelles pour faire voter un texte à la Commission communautaire française, alors que par ailleurs, on n'obtiendrait pas une décision allant dans le même sens au niveau du CRB et partant, à la VGC.

J'en était resté aux pauses ! Il ne sert à rien de prendre des pauses si par ailleurs, sur le plan politique, elles ne sont suivies d'aucun effet. Il me semble que M. Maingain a une certaine expérience en la matière. Pour ma part, je m'en tiens à l'accord pris le 28 juin 2001. Le PS soutient la ratification de la Convention-Cadre. Mais restons pragmatiques; il ne sert à rien de se lancer tête baissée dans un mur, si nous n'obtenons rien sur le plan politique. Donc nous en revenons à l'absolue nécessité d'une définition de la notion de minorité nationale.

Le 28 juin 2001, le gouvernement a décidé de la confier au Comité interministériel de politique étrangère.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, la Conférence ne s'est plus réunie depuis quatre mois; il serait donc utile de réactiver le processus et de solliciter le ministre des Affaires étrangères, lorsqu'il sera de passage dans notre pays, afin que la Conférence se réunisse pour faire progresser le dossier auquel l'ensemble des partis démocratiques tient à cœur.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai peur de ne pouvoir répondre aux cris de désespoir de M. Cerexhe. Mais je vais essayer.

Nous savons que la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe a été ouverte à la signature des Etats membres à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1995. Cette Convention-Cadre, dès lors qu'elle avait réuni le nombre nécessaire de signatures, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1998. Au nom du Royaume de Belgique, elle a été signée le 31 juillet 2001 par le ministre des Affaires étrangères, avec une réserve, que M. Cerexhe vient de rappeler et à laquelle M. Vervoort vient de faire allusion, en se référant à l'accord de gouvernement du 28 juin 2001 — et cela lie l'ensemble des Assemblées appelées à la ratifier — à savoir : « Le Royaume de Belgique déclare que la Convention-Cadre s'applique sans préjudice des dispositions garanties ou principes constitutionnels et sans préjudice des normes législatives qui régissent actuellement l'emploi des langues. Le Royaume de Belgique déclare que la notion de mino-

rité nationale sera définie par la Conférence Interministérielle de Politique Etrangère (CIPE). ».

Dans la foulée de cette réserve et de la décision du gouvernement fédéral du 28 juin 2001, un groupe de travail chargé de définir la notion de minorité nationale à la lumière des évolutions institutionnelles récentes a été institué par la CIPE le 28 février 2002. La Région de Bruxelles-Capitale y a désigné deux experts.

La résolution 1301 du Conseil de l'Europe du 26 septembre 2002 relative à la protection des minorités en Belgique recommande à la Belgique de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en ces termes :

« L'Assemblée recommande que le Royaume de Belgique et ses assemblées législatives compétentes (y compris celles des régions et des Communautés), dans un esprit de tolérance, ratifient la Convention-cadre sans plus tarder, en veillant à ce que toutes les minorités identifiées par l'Assemblée soient dûment reconnues comme telles, à la fois aux niveaux fédéral, régional et communautaire, et s'abstiennent de faire une réserve incompatible avec le contenu de la Convention-cadre. ».

Par ailleurs, la résolution 1301 approuve les conclusions de la commission de Venise qui estime que :

« sont à considérer comme des minorités en Belgique les groupes suivants dans le contexte de la Convention-Cadre : au niveau de l'Etat, la Communauté germanophone ».

Il s'agit d'un bémol par rapport aux propos tenus par d'aucuns. Au niveau de l'Etat, on considère, dans le cadre de la résolution 1301 et dans le cadre des conclusions de la commission de Venise, qu'au niveau de l'Etat fédéral, la Communauté germanophone constitue une minorité; au niveau régional, les francophones vivant dans la région de langue néerlandaise et dans la région de langue allemande, et les néerlandophones et les germanophones dans la région de langue française.

Conformément à la réserve présentée par la Belgique lors de la signature de la Convention-cadre, le concept de minorité nationale doit être défini par la CIPE afin de déterminer la portée juridique des dispositions de la Convention-cadre dans l'ordre juridique belge, en permettant notamment l'identification des minorités pouvant bénéficier de sa protection.

Le président de la CIPE, en l'occurrence le ministre des Relations extérieures, a reçu le rapport du groupe d'experts en date du 10 juillet 2003. La CIPE s'est réunie une première fois sous ma présidence en septembre 2003. A cette occasion, j'ai fait inscrire ce point — je ne suis pas inactif et je ne suis pas resté absent des réalités bruxelloises — à l'ordre du jour de la CIPE du 25 novembre dernier.

Des dossiers déposés sur la table de la CIP, il est ressorti qu'il existe deux positions communes, l'une émanant des experts néerlandophones, l'autre des experts francophones. Cependant, il ne faut pas être négatif. On a ainsi pu constater lors de cette réunion une avancée importante en ce qui concerne le concept de minorité régionale. En effet, les deux groupes d'experts ont accepté, dans le rapport déposé à la CIPE, l'idée qu'il puisse exister des minorités régionales, et pas uniquement nationales. Ils ont considéré que les critères de défini-

tion étaient les mêmes dans les deux cas. Monsieur Cerexhe, vous avez rappelé un certain nombre de critères quant à la définition de l'expression « minorité nationale ».

Ce ne sont même pas les experts qui ont donné ces critères de définition, c'est la résolution n° 1301 du Conseil de l'Europe qui a énuméré les cinq critères que vous avez cités dans votre interpellation et que je ne rappellerai donc pas.

Il est vrai qu'il y a eu une avancée de la part des experts, tant francophones que néerlandophones, qui se sont rencontrés quant à l'acceptation du concept de l'existence de minorités au niveau régional. Cependant, certaines divergences continuent à exister entre les deux parties quant à la manière de définir pratiquement ce qu'est une minorité, fût-ce au niveau régional et surtout quant à la manière, ce qui est très sensible au nord du pays, de définir le champ d'application territorial à donner à la protection des minorités.

Je partage assez l'avis de plusieurs intervenants, notamment M. Vervoort qui déplorait que, depuis le 25 novembre, il n'y ait plus de réunion de la CIPE. Cela est vrai. A l'issue de la Conférence Interministérielle de Politique Etrangère du 25 novembre, il a été décidé que les différents gouvernements de Communauté et de région, mais aussi le fédéral, allaient étudier de manière encore plus approfondie le rapport, afin de permettre, lors de la prochaine réunion de la Conférence, de prendre une décision sur le suivi concret de ce dossier. Je n'y suis pas opposé, mais nous ne maîtrisons pas l'agenda et les convocations de la CIPE puisque c'est son président, le ministre Michel, qui le fait. Je suis prêt à m'engager pour avoir un contact informel avec le ministre Michel afin de fixer une date de convocation de la Conférence Interministérielle de Politique Etrangère.

Au-delà des clivages linguistiques qui peuvent exister dans une région bilingue comme la nôtre, je peux attester qu'il existe une véritable volonté de notre gouvernement d'assurer le suivi de ce dossier. Je rappelle à M. Cerexhe, même si cela ne répond pas à toutes ses inquiétudes, car depuis 1998 cela ressemble à l'Arlésienne, que des points de convergences intéressants ont pu être mis sur la table du groupe de travail, des experts. Cela concerne notamment l'acceptation du concept de minorité régionale. Je ne peux donner de date mais, comme je l'ai perçu lors de la dernière réunion de la CIPE, il y a une volonté de poursuivre les travaux pour aboutir à une position commune. Je peux assurer à MM. Vervoort et Cerexhe que, non seulement je vais demander au ministre des Affaires étrangères de nous fixer une date, mais aussi de faire en sorte que ce point soit débattu afin d'assurer un suivi concret du dossier lors de la prochaine réunion de la CIPE. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, je voudrais remercier le Ministre-Président pour sa réponse et dire à M. Clerfayt que je ne suis pas venu ici pour faire un show. Dans ce domaine, depuis cinq ans, votre parti n'a pas de leçon à nous donner. Dans le domaine institutionnel, le roi du show dans ce pays c'est le président de votre formation politique. Je n'ai pas envie de polémiquer avec vous car je pense que vous êtes plus sérieux que lui, mais quand on fait le bilan de ces cinq dernières années en matière institution-

nelle, pour les francophones, c'est la représentation garantie au sein de notre Parlement, dans les Collèges, dans les Conseils de police, dans la structure Iris, c'est la régionalisation de la loi communale qui fait grand plaisir à nos amis francophones de la périphérie, ce sont là les contorsions de M. Maingain. Quand vous nous annoncez ici que vous attendez un projet de ratification, on s'aperçoit que M. Maingain l'annonce depuis trois ans et que dans ce domaine, on ne lui fait plus confiance.

Je remercie le Ministre-Président pour les explications qu'il nous a données sur les diverses réunions qui se sont tenues. Je souhaiterais que l'on puisse aboutir dans ce dossier avant l'échéance des élections régionales. Cela fait quatre mois qu'il n'y a plus de réunion de cette Conférence interministérielle.

Vous nous dites qu'il existe plusieurs points de convergence : c'est un élément positif qui permettrait de faire avancer le dossier. En effet, que ce passera-t-il ?

On nous prédit un *round* institutionnel après les élections régionales; nous ne sommes pas demandeurs. Dans ce cadre, on vous fera payer une deuxième fois ce qui a déjà été payé lors des accords de la St-Polycarpe. Monsieur le Ministre-Président, c'est le risque dans notre pays : on vous remet chaque fois le même dossier sur la table en le faisant payer plusieurs fois. Je souhaite pouvoir aboutir dans ce dossier avant les élections régionales.

Madame la Présidente, je dépose une motion. Ce qui rassurera M. Clerfayt, c'est exactement la même motion que celle déposée à la Cocof par Mme Persoons. En l'espèce, Monsieur Clerfayt, je suppose que vous pourrez vraiment joindre les actes à la parole et enfin tenir le même discours à la Cocof et au Parlement régional, et soutenir la motion que nous avons déposée. Je ne revendique même pas les droits d'auteur sur ce texte. C'est mot pour mot celle de Mme Persoons.

**M. Rudi Vervoort.** — M. Cerexhe ne se montre quand même pas très optimiste : il ne propose même pas sa motion à la signature du FDF.

**M. Benoît Cerexhe.** — Oui, Monsieur Vervoort, mais j'ai eu tellement d'expériences en ce domaine, depuis cinq ans, que je n'ai plus aucun espoir de ce côté-là !

**Mme Marion Lemesre.** — Les gens sans espoir sont sans avenir !

**M. Benoît Cerexhe.** — Mme Persoons peut encore rejoindre la Présidente et signer la motion puisque c'est exactement son texte. Pour cela, il faut un peu de courage politique !

## ORDRES DU JOUR

*Dépôt*

## MOTIES

*Indiening*

**Mme la Présidente.** — En conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Riguelle et Grimberghs est libellé comme suit :

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale :

- ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Cerexhe concernant l'évolution du projet de ratification par la Région de Bruxelles-Capitale de la Convention-Cadre du Conseil de l'Europe sur la Protection des minorités nationales;
- considérant la signature par la Belgique de la Convention-Cadre sur la Protection des minorités nationales;
- considérant la délégation de signature accordée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au gouvernement fédéral;
- vu le rapport de Mme Nabholz-Haidegger adopté par l'Assemblée plénière du Conseil de l'Europe;
- vu les menaces proférées récemment par les bourgmestres flamands de Hal-Vilvorde de boycotter l'organisation des élections européennes du 13 juin 2004 en cas de non-scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde;
- vu les revendications constantes de la Communauté flamande de porter atteinte aux droits linguistiques des Francophones des six communes périphériques;
- vu la réalité sociologique de la Région bruxelloise qui dépasse le cadre géographique des 19 communes;

Le Conseil

- Réaffirme sa solidarité avec les Francophones de la périphérie.
- Réaffirme son opposition catégorique à toute scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde.
- Appelle le gouvernement à faire adopter par le Conseil dans un délai rapproché le projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention-Cadre.

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Riguelle en Grimberghs luidt als volgt :

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad :

- gehoord de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe betreffende « de evolutie van het project van de bekrachtiging door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van de Raamovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van de nationale minderheden » en het antwoord van de Minister-President van de regering;
- overwegende dat België de kaderovereenkomst over de bescherming van de nationale minderheden heeft ondertekend;

- overwegende dat de Brusselse hoofdstedelijke regering de federale regering ertoe gemachtigd heeft om de overeenkomst te ondertekenen;
- gezien het verslag van mevrouw Nabholz-Haidegger dat door de Raad van Europa in plenaire vergadering is goedgekeurd;
- aangezien de Vlaamse burgemeesters van Halle-Vilvoorde er onlangs mee bedreigd hebben de organisatie van de Europese verkiezingen van 13 juni 2004 te boycotten als het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde niet wordt gesplitst;
- aangezien de Vlaamse Gemeenschap voortdurend eisen stelt die afbreuk doen aan de taalrechten van de Franstaligen in de zes randgemeenten;
- aangezien het Brussels Gewest sociologisch ruimer is dan de 19 gemeenten;
- herbevestigt zijn solidariteit met de Franstaligen van de rand rond Brussel;
- herbevestigt dat hij categorisch gekant is tegen enige opsplitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde;
- roept de regering op om de Raad spoedig het ontwerp van ordonnantie tot instemming met de raamovereenkomst te laten goedkeuren.

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Eric André, Rudi Vervoort et Sven Gatz.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Eric André, Rudi Vervoort en Sven Gatz.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu à la prochaine séance.

Over deze moties zal in de volgende vergadering worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

**INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ACTION DE LA STIB EN TANT QU'ENTREPRISE CITOYENNE »**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE MIVB ALS CIVIEKE ONDERNEMING »**

*Bespreking*

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour développer son interpellation.

*(M. Alain Daems, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Alain Daems, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, malgré la période qui devient de plus en plus suspecte, cette interpellation n'est pas à ranger dans la catégorie des interpellations du style « *Vous n'avez rien fait de bon, rendez-vous des comptes, svp* » mais bien dans la catégorie « *Vous êtes responsable d'une compétence régionale importante, voyons ensemble comment la faire marcher mieux.* ».

En effet, la STIB est une des entreprises les plus importantes en Région bruxelloise, tant pour le nombre de personnes qu'elle emploie que pour son influence sur la vie quotidienne d'un très grand nombre de Bruxellois. Personne ne niera que ses activités ont des répercussions importantes sur la vie quotidienne de la toute grosse majorité des Bruxellois, même s'ils n'empruntent pas les transports en commun. L'activité de la STIB a des incidences et des répercussions sur l'environnement général de notre région, non seulement en termes d'impact sur la mobilité, mais aussi par son influence sur l'aménagement du territoire et sur ce qu'on a appelé lors du premier PRD « l'embellissement des voiries régionales ».

Au-delà des missions en matière de mobilité dont nous débattons souvent dans ce Parlement et que je n'aborderai donc pas ici, la région a le plus grand intérêt à ce que la STIB soit une entreprise perçue positivement par tous les habitants ainsi que par les milliers de navetteurs ou étrangers qui fréquentent nos artères régionales.

Je considère personnellement, et je crois que je ne suis pas le seul, que notre société de transports publics régionaux néglige trop cet aspect de son activité, en se centrant sur la réalisation de son réseau et sur le service aux clients, qui sont évidemment ses missions prioritaires.

Pourtant, dans le contrat de gestion qui la lie à la région, la STIB consacre deux pages à ses « missions d'entreprise citoyenne ». C'est peu sur l'ensemble des 95 pages et ce volume réduit est déjà significatif en soi. Je souhaite donc interroger le gouvernement sur la manière dont il veut dynamiser plus et mieux la STIB en cette matière. Reprenant les objectifs vaguement définis dans le paragraphe 3.5 du contrat de gestion, je vais donc vous poser des questions mais aussi vous faire des suggestions.

— La lutte contre le bruit et les vibrations est l'action la plus positive de la STIB dans cette perspective. Pour commencer par un point positif, je demanderai donc au ministre de résumer ce qui a été fait dans ce domaine et de me dire quels sont les projets envisagés. Je pense que des actions doivent être poursuivies et amplifiées. Cela peut aller de détails — quoique ! — comme l'entretien des freins des bus, afin qu'ils ne crissent pas de manière affreuse en approchant des arrêts ou dans certaines descentes — comme à la chaussée d'Ixelles — jusqu'à la prise en compte du poids des trams et, donc, des vibrations qu'ils sont suscepti-

bles de provoquer en passant par le meulage régulier des voies afin de minimiser ces mêmes vibrations.

— Par contre, pour ce qui est de la lutte contre la pollution atmosphérique, la STIB a toujours fait preuve d'une frilosité étonnante. Privilégiant les bonnes vieilles recettes, elle fait un minimum d'effort pour mettre en service des véhicules moins polluants. L'expérience des bus au gaz fut minimale et, contrairement à la plupart des sociétés de transports publics des grandes villes européennes, la STIB en tire des conclusions peu enthousiastes. En ce temps où l'on demande aux citoyens de changer leurs comportements et achats de véhicules, afin de réduire les émissions de gaz polluants, je crois sincèrement que la STIB pourrait être plus entreprenante. Les bus au LPG, au gaz naturel, électriques, hybrides ou à l'hydrogène se multiplient partout et sont mis en services dans la plupart des villes européennes. A Bruxelles, la STIB se contente de diesels pas trop polluants grâce à des filtres. La région ne peut-elle, dans une perspective transversale esquissée dans l'ordonnance « air », exiger plus de détermination de la part de la STIB ? Les autres ministres devraient peut-être aussi se mêler à ce débat : le ministre de l'Energie, celui de l'Environnement et notre jeune et sémillant secrétaire d'Etat à la Mobilité, toujours plein d'idées originales, ne devraient-ils pas aider le ministre des Travaux publics à pousser la STIB à sortir d'un train-train (enfin d'un tram-tram) un peu poussif ? Je pense même que la région et d'autres budgets que celui de M. Chabert pourraient contribuer à faire avancer les choses plus vite. A cet égard, on ne peut que regretter l'exception notable inscrite dans notre ordonnance « air » de juin 1999. Il y est en effet dit à l'article 21 que « pour les organismes publics, les flottes de véhicules devront atteindre, dans les 5 ans, au moins 20 % de véhicules utilisant des technologies respectueuses de l'environnement, à l'exception des organismes de transport public ». Ainsi donc, la seule STIB est exemptée d'une obligation que tous les autres doivent respecter. Puisque les 5 années sont écoulées, il serait peut-être utile de revoir l'article 21 et d'aligner la STIB sur les autres flottes de véhicules dépendant des organismes régionaux.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace  
M. Alain Daems, Vice-Président, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt  
de heer Alain Daems, Ondervoorzitter, in de voorzitterszetel.)*

Si la région acceptait de prendre en charge une partie des surcoûts éventuels du progrès technique et environnemental — ce qui est d'ailleurs prévu dans le contrat de gestion — je crois que la STIB serait davantage disposée à avancer avec détermination. Il est dit partout que ceux qui gagneront économiquement demain seront ceux qui auront le mieux préparé les mutations induites par l'épuisement des ressources, ce qui est un volet essentiel du développement durable. Il serait très dommage que notre société de transport reste à la traîne comme elle le fait aujourd'hui.

J'entame à présent le chapitre consacré à l'aménagement des sites. Une carence assez désolante de la part de la STIB est sa réticence à accepter d'engazonner ses sites propres. Quelques expériences ont pourtant montré tout l'agrément, à la fois sonore et visuel, de voies de tram engazonnées, mais la STIB ne progresse plus depuis de trop nombreuses années. Les boulevards Général Jacques et Lambermont ainsi que l'avenue Louise seraient pourtant des en-

droits idéaux pour mettre un peu plus de verdure en ville. Cependant, la STIB reste apathique et avance de vagues prétextes tels que la difficulté d'entretien ou le danger d'y trouver des piétons inconséquents, ce qui freine cette évolution. Pourtant, l'exemple de certains tronçons de l'avenue Louise montre que l'on pourrait prévoir des clôtures végétales, de petites haies urbaines entourant des pelouses, ce qui créerait des poumons verts bien nécessaires en ville. Les raisons avancées par la STIB pour ne pas avancer dans cette voie me semblent fort légères. Monsieur le Ministre, des projets en la matière sont-ils enfin à l'étude aujourd'hui ?

Parlons de l'entretien. Le nettoyage des voies et arrêts laisse trop souvent à désirer. En particulier, des trémies d'accès aux tunnels de métro sont abandonnées parce que situées dans une espèce de « *no man's land* » dont personne ne veut s'occuper. Ces trémies se retrouvent alors dans un état de saleté incompatible avec les objectifs affichés par ce gouvernement et les beaux discours de M. Ducarme, il y a quelques semaines encore. Est-il donc réellement impossible, en 15 ans, de faire travailler ensemble nos deux parastataux les plus importants, la STIB et l'Agence Bruxelles-Propreté ? Que fait le gouvernement pour améliorer la propreté des voies ?

Enfin, je terminerai par le manque de capacité de dialogue de la STIB avec les citoyens. De récents exemples tels que le prolongement de la ligne 56 à Anderlecht ou la fameuse ligne du *Sneltram* à Ganshoren et Jette montrent la grande maladresse de la STIB en cette matière. Certes, il n'y a pas que la STIB qui commet des maladrotes dans ce genre de dossier, mais l'on peut, par exemple, regretter le manque de courage de certains responsables politiques locaux qui cèdent un peu facilement aux sirènes de comités locaux mus par des réflexes Nimby. La STIB devrait avoir une stratégie de communication un peu plus adroite. Le dossier de la montée à l'avant dans les bus révèle, lui aussi, une difficulté à engager le dialogue avec ceux qui ne partagent pas ses vues. Les femmes et les hommes politiques ont appris à tenir compte de l'avis des citoyens et ont développé des outils de dialogue permettant de convaincre, en prenant le temps nécessaire, les habitants de l'utilité de certains projets, même s'ils causent localement des désagréments inévitables. La région fait-elle quelque chose pour transmettre son expérience de la participation à la STIB pour l'aider à être plus adroite en la matière ?

Je sais aussi que certains responsables de la STIB se fâchent quand ils entendent certaines critiques; ils doivent cependant pouvoir les entendre. Je crois me souvenir de prises de bec assez vives en commission, lorsqu'on les a accusés d'être des technocrates. C'était peut-être un peu trop méchant et caricatural, mais il y a une part de vérité dans cette façon de « ressentir » la STIB. En réalité, ce qui domine sans doute trop chez les responsables de notre société de transport public est une certaine survalorisation de la raison instrumentale. Beaucoup de fonctionnaires dirigeants de la STIB sont des ingénieurs et ils ont un certain mode de fonctionnement qui leur vient sans doute de leurs études et de leur pratique.

Mais une société humaine est plus complexe qu'un viaduc ou qu'un tunnel et s'ils veulent que leur société se développe harmonieusement au service du million de Bruxellois, ils doivent non seulement avoir raison mais aussi et surtout être ressentis positivement par ces Bruxellois. La raison est un outil efficace mais elle est au service de nos désirs. Et c'est ce désir d'une société de transports publics bien intégrée à la ville qu'elle sert qu'il faut développer chez les Bruxellois. C'est à cette condition que la STIB pourra mériter le

qualificatif d'entreprise citoyenne. C'est un beau défi à relever et je crois qu'en quelques années, il devrait pouvoir être réussi.

Le ministre aura compris que cette interpellation se veut constructive. La STIB doit être un acteur accepté et soutenu par tous les Bruxellois. Je suis, pour ma part, persuadé que les politiques de transport au sens restreint du terme, non évoquées ici, seraient, elles aussi, plus efficaces et menées plus facilement et plus rapidement si nous parvenions à relever ce défi d'une image globale positive de la STIB aux yeux de tous les Bruxellois.

Je remercie le ministre pour les réponses qu'il va m'apporter.

**M. le Président.** — La parole est à M. Michel Moock.

**M. Michel Moock.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, outre sa mission première qui se traduit en matière de mobilité, la STIB se doit d'assurer une série de missions corollaires ayant trait de près ou de loin à son activité principale; or, il semble que la société bruxelloise de transports publics n'y attache qu'une importance relative.

M. Adriaens a basé son intervention en partie sur le côté environnemental du caractère citoyen de la STIB et c'est bien normal.

Je suivrai cette préoccupation dans un premier temps, en prenant peut-être des exemples afin d'être facilement compris; en ce qui concerne les vibrations et le bruit, je serais heureux de vous entendre sur les mesures prises en ce qui concerne les trams 2000 et aussi les mesures futures concernant ce tram, car il est un fait évident que les qualités acoustiques et vibratoires de ce tram ont fait couler beaucoup d'encre.

J'espère que les nouveaux véhicules présenteront des caractéristiques sonores et cinétiques plus agréables pour les riverains. A ce sujet, à la vue du plan tram, il apparaît qu'une restructuration importante de l'avenue Buyl sera nécessaire; on parle de mettre les trams en extérieur de voirie et les automobiles au milieu de la voirie.

Vous nous avez dit tout à l'heure que ce n'était pas le cas. C'est peut-être un « canard » mais il semblerait que ce soient les renseignements qui circulent dans la ville. Dans le permis demandé par la STIB, il est question de déplacer les rails, de mettre une couche isolante afin d'améliorer le niveau acoustique. D'après les habitants, il serait évident que l'on ferait passer les trams à l'extérieur et les véhicules automobiles au milieu.

A-t-on pensé aux inconvénients au niveau bruit et vibrations que l'on va causer aux riverains ? Et si cela va régler de façon définitive le parking sauvage le long de la voirie, que penser du danger que fera courir aux piétons le passage d'un tram de gabarit important à quelques centimètres du trottoir ?

J'espère me tromper, Monsieur le Ministre, et pouvoir ainsi rassurer la population.

Pour ce qui est des sites engazonnés, la STIB semble s'en préoccuper comme un poisson d'une pomme; pour les sites propres, il y a deux solutions, soit un site asphalté suffisamment large pour permettre le passage des trams et des bus, soit un site moins large pour

les trams, mais alors, engazonné; si vous voulez voir ce qu'il ne faut surtout pas faire, allez voir le site propre avenue du Karreveld, avenue Brigade Piron, avenue Baeck.

Il est trop étroit pour permettre la circulation de bus, il n'est pas engazonné mais couvert de caillasse et, afin de faire rimer la phrase, il est dégoullasse. Malgré plusieurs demandes de ma part à l'occasion d'interpellations précédentes, rien ne bouge. Je m'étais également permis d'en parler de vive voix avec M. Flausch qui m'avait répondu : Ne vous en faites pas, nous allons examiner la situation et les choses vont changer. C'était il y a un an. Aujourd'hui, le site est un peu plus sale que l'année passée mais rien n'a changé.

J'en viens maintenant à la partie qui nous intéresse tout particulièrement, je veux parler de l'emploi à la STIB. Historiquement, la STIB représente le premier employeur de main-d'œuvre dite peu ou pas qualifiée en Région bruxelloise. Il semblerait qu'à l'heure actuelle, cet aspect des choses soit devenu secondaire pour la STIB qui est surtout préoccupée par la rentabilité. En réponse à une question posée à l'époque par M. de Lobkowitz, nous avons obtenu les chiffres pour l'année 2000. A ce moment-là, il était précisé qu'à peine la moitié environ des employés de la STIB — 53,6 % exactement — résidaient en Région de Bruxelles-Capitale. J'aimerais savoir si ce taux continue à diminuer, ce qui serait inadmissible pour une entreprise publique subsidiée par la région et donc par nous, contribuables bruxellois. Il serait grandement nécessaire que la STIB se ressaisisse dans ce domaine-là et fasse notamment appel à l'ORBEM pour le recrutement du personnel.

Monsieur le Ministre, si vous ne pouvez me répondre immédiatement en ce qui concerne l'évolution du pourcentage de personnel bruxellois de la STIB, je vous demande de me fournir ces renseignements par écrit dans les plus brefs délais. Je précise que lors de ma dernière interpellation en commission, je vous avais demandé une série de chiffres que vous n'aviez pas pu me donner immédiatement. Vous m'aviez promis de me les communiquer ultérieurement mais je ne les ai jamais reçus. Il s'agissait notamment de faire la comparaison entre le coût de l'entretien des nouveaux trams achetés à Bombardier et le prix que cela aurait coûté en passant par eux. Je n'ai jamais obtenu ces chiffres. Si je n'obtiens pas cette réponse très rapidement, je compte vous réinterpeller sur la question. J'ajoute que je me suis rendu à Nantes pour y voir les nouveaux trams. Je vous ai rapporté une photo sur laquelle je figure à côté du panneau de Bombardier qui vante ses nouveaux trams munis de bogies d'une simplicité à toute épreuve afin que les entretiens puissent être effectués par les acheteurs.

**M. le Président.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les intervenants me demandent une analyse de certaines missions importantes de la STIB. Vu la portée des questions et ma volonté d'y donner des réponses exactes et détaillées, je crains que le temps qui m'est imparti soit trop court. Je m'efforcerais néanmoins de fournir quelques brèves réponses, quitte à accélérer mon débit de parole.

Le bruit et les vibrations en provenance des véhicules de la STIB font l'objet, depuis les années 70, de constantes recherches par les

experts de la société de transport. Lorsqu'un niveau de fréquence de vibrations est communiqué aux ateliers, les services techniques donnent un nouveau profil aux roues des véhicules pour y remédier.

Les nouveaux véhicules commandés par la STIB répondent à cet égard à des critères très stricts qui sont imposés par le cahier des charges. Au cours des dernières années, le service de l'infrastructure de la STIB a pris grand soin de diminuer le bruit et la propagation de vibrations des rails et équipements en voirie. Cela vaut également pour les trams 2000. Nonobstant l'ordonnance de juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit, des normes précises concernant le bruit et les vibrations dus aux transports en commun n'existent pas encore en Région bruxelloise. Grâce aux efforts d'un groupe de travail auquel la STIB participe activement, un arrêté du gouvernement précisant les normes est en préparation.

La réduction de la pollution atmosphérique est également une préoccupation majeure de la STIB. Une étude de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement fait apparaître que les transports en commun ne représentent que 2,3 % de la pollution atmosphérique à Bruxelles. La majeure partie de la pollution atmosphérique résultant du trafic en Région bruxelloise est due aux 400.000 voitures, camions et autocars qui se déplacent quotidiennement à Bruxelles.

La contribution la plus efficace de la STIB à la réduction de la pollution atmosphérique consisterait en premier lieu à persuader un maximum d'automobilistes d'utiliser les transports en commun.

D'un point de vue purement rationnel, il est plus efficace d'investir dans l'acquisition d'un plus grand nombre d'autobus que dans des autobus moins polluants. Ce constat purement rationnel ne doit cependant pas amener la STIB à renoncer à un parc de matériel roulant respectueux de l'environnement. Dans ce domaine, des démarches importantes ont d'ailleurs été effectuées. Aujourd'hui, plus de 70 % des voyageurs de la STIB sont déjà transportés au moyen de véhicules exclusivement électriques, c'est-à-dire métro et tram. En prenant récemment la décision d'investir dans des rames de métro et de tramways supplémentaires, le gouvernement a donc opté pour des véhicules électriques.

Il ne faut pas pour autant perdre de vue que les autobus de la STIB se doivent d'être également respectueux de l'environnement. Lors de l'acquisition de nouveaux autobus, la STIB a toujours veillé à installer des moteurs aussi propres que possible dans ses véhicules.

Pour les moteurs Diesel, la société a même anticipé sur l'évolution de la réglementation européenne de Euro - 1 à Euro - 3 (et dans le futur à Euro - 4, voire Euro - 5). Cela signifie que la STIB a toujours choisi, lors de ses commandes, les technologies les plus avancées et propres qui anticipaient très souvent sur la législation européenne et/ou belge.

En outre, la STIB n'a pas cessé d'entreprendre des actions pour introduire des alternatives aux bus à moteur Diesel. Bon nombre de ces alternatives se trouvent cependant encore dans leur phase de développement. C'est ainsi que la STIB a acquis 20 bus au gaz naturel qui ont été mis en service en 1995.

Dans le passé, la STIB a réalisé des expériences avec des combustibles alternatifs par l'adaptation de moteurs Diesel existants mais un remède miracle n'a jamais été trouvé à ce jour.

D'ailleurs, l'applicabilité de nombreuses alternatives dépend souvent de la politique nationale en matière d'accises. Il suffit de penser au GPL, qui est livré à un prix très intéressant à la société de transport public de Vienne ou au « Diesel vert » à base de colza qui est fabriqué en France au moyen de subsides nationaux.

Lors du test avec la nouvelle ligne de bus n° 8 dans le Pentagone au trafic modéré, on a eu recours à un bus électrique, mais celui-ci ne s'est pas montré en mesure de monter sans problème les pentes, pourtant légères, sur le parcours.

Actuellement, des bus à l'hydrogène sont testés dans un certain nombre de villes européennes dans le cadre d'un projet européen. Cette technologie se trouve encore dans une phase de développement. A l'époque, la STIB a décidé de ne pas participer activement à ce projet car la participation aux frais — cinq millions d'euros — était trop élevée et la société ne pouvait mettre à disposition les moyens humains pour suivre de près un projet se basant sur cette technologie. Mais cela n'empêche pas que la STIB pourrait utiliser cette technologie dans le futur.

Récemment encore, j'ai négocié à ce propos avec le commissaire européen pour la Politique scientifique, M. Busquin. Le but consistait à vérifier si la STIB pouvait également utiliser un bus à l'hydrogène à titre expérimental. Apparemment, cela s'avère difficile pour la Commission européenne à ce stade du projet.

Cela ne signifie évidemment pas que la STIB ne suit pas de près les évolutions technologiques en soi, ainsi que les expériences en Belgique et à l'étranger.

Les services spécialisés suivent de près les expériences dans différentes villes européennes et, en cas de résultats positifs, veilleront à mettre en pratique à l'avenir ces expériences acquises sur ses propres véhicules.

La verdurisation de certains sites propres de la STIB a été entreprise il y a quelques années.

Si elle présente certains avantages, comme un léger amortissement du bruit et une amélioration esthétique des lieux, elle entraîne aussi un coût non négligeable de l'engazonnement même et des frais récurrents liés à son entretien.

Toute nouvelle pose de gazon doit faire l'objet d'une négociation au cas par cas entre les divers partenaires concernés en vue d'une décision préalable sur le financement de cet investissement et de l'entretien. Théoriquement, l'investissement initial est à charge de l'autorité publique qui en fait la demande.

Depuis le premier octobre 1999, l'entretien des sites engazonnés de la STIB est pris en charge par l'Administration de l'Équipement et des Déplacements — Direction des Routes — Plan Vert.

Vu la difficulté de maintenir le gazon en bon état sur un certain nombre de sites le département a dû se résoudre à abandonner certai-

nes engazonnées et à garnir des sites propres d'un revêtement esthétique de silex de teinte ocre.

En ce qui concerne le nettoyage des voies et des arrêts, je signale que l'Agence régionale de Propreté et la STIB ont élaboré un protocole d'accord qui sera signé très prochainement.

Cet accord de coopération est l'aboutissement de longs pourparlers au niveau régional.

Les deux sociétés n'ont cependant pas attendu la signature du protocole pour mettre en œuvre leur collaboration, et des résultats positifs peuvent être constatés dès à présent.

Le gouvernement espère ainsi avoir trouvé la bonne solution à la problématique de la propreté publique, du moins en ce qui concerne la répartition des tâches et des responsabilités.

J'en viens au dialogue de la STIB avec les citoyens.

La STIB attache une grande importance à la participation et à l'information des voyageurs et des citoyens.

Grâce à un nouvel arrêté récemment pris par le gouvernement en la matière, le monde associatif et les différentes catégories sociales sont aujourd'hui plus que jamais représentées dans le Comité consultatif auprès de la STIB, et les membres de ce dernier ne manquent pas d'interpeller ou de demander des informations à la direction de la STIB. Chaque fois que c'est possible et souhaitable, des réunions sont organisées avec les riverains aux endroits du réseau où la STIB procède à des travaux ou à des modifications. Dans un souci d'objectivité, les informations ne sont données que si le dossier est définitif et ne subira plus de changement notable.

Il en va de même pour les communiqués de presse et les informations figurant sur le site internet de la société de transport.

Dans le contexte des autres questions, je me permets d'attirer l'attention sur le fait que la STIB a créé une cellule Environnement et que des personnes qualifiées ont été recrutées récemment à cet effet.

Je dirai enfin à M. Moock que je persiste et signe. Comme annoncé dans les demandes de permis de bâtir, le nombre de tramways sur le carrefour Buyl n'atteindra aucunement les 1.000 mouvements, mais il n'en a pas parlé. Dans le permis de bâtir, il n'est pas question de rapprocher les voies des habitations.

En ce qui concerne le personnel, Monsieur Moock, celui de Bruxelles et d'ailleurs, je demanderai à la STIB de me communiquer les chiffres et je vous les transmettrai le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les frais d'entretien relatifs à Bombardier, je vous ferai parvenir tous les renseignements que je vous ai promis. Votre question me permet d'interpeller à mon tour la STIB et je disposerai également des informations.

**M. le Président.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour une réplique.

**M. Alain Adriaens.** — Je ne vous reproche rien, Monsieur Chabert, étant donné que ces réponses proviennent de la STIB.

Mais cela fait quinze ans que nous sommes confrontés à la même apathie, au même manque de volonté et d'enthousiasme. Une société de transport public, si elle se veut entreprise citoyenne, doit tenir compte du fait qu'elle est dans une ville et qu'elle doit se faire accepter par elle.

Vous avez cité une phrase : « Si on a un peu d'argent, plutôt plus de véhicules que des véhicules moins polluants » ! C'est toute l'idéologie de la STIB ! On fait des calculs rationnels de rentabilité maximum et pas un franc ne sera pas dépensé pour l'image, pour l'impact sur notre ville. On fait du transport de personnes et rien d'autre. Il me semble qu'il y a là un blocage, une incapacité que l'on retrouve dans les cinq secteurs que nous avons passés en revue. Les propos que vous avez tenus n'ont rien de neuf par rapport à ceux que l'on tient depuis quinze ans. On a tenté une mini-expérience et la conclusion est qu'il faut tondre les pelouses ! Evidemment l'herbe pousse. Les sites propres doivent être balayés, c'est embêtant, ne pourraient-ils pas se balayer tout seuls ? Quel incroyable manque de bonne volonté !

Partout se multiplient les bus à hydrogène; à Bruxelles on pose des filtres sur les diesels. Les réponses sont caricaturales. Mais il y a beaucoup de véhicules électriques; les métros et les trams sont électriques. « On était au courant. ». C'est une réponse qui traduit l'absence de volonté !

J'enregistre et je constate que ce n'est pas sous cette législature qu'un vent nouveau soufflera sur la STIB. Il faudra attendre le prochain contrat de gestion mais je vous assure que nous nous battons pour que la STIB ne reste pas la société de transports publics la plus archaïque d'Europe.

**M. Jos Chabert**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je constate que de 1989 à 2000, le nombre de voyageurs diminuait chaque année de un pour cent et que depuis lors, il a augmenté de plus de 30 pour cent.

**M. Alain Adriaens.** — Je ne vous parlerai pas de la mission de transport de personnes.

Ils se préoccupent essentiellement de transporter des ballots ! Et ils ne s'inquiètent pas de leurs réactions.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

**INTERPELLATION DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE NOUVEAU PLAN ANCIAUX ET LE CONTENU DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT INTRODUIT PAR LA BIAC »**

**INTERPELLATION JOINTE DE MME CAROLINE PERSOONS CONCERNANT « LE NOUVEAU PLAN ANCIAUX DE SURVOL DE BRUXELLES ET LE SUIVI DU DOSSIER »**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. JOSEPH PARMENTIER CONCERNANT « L'ULTIME PLAN ANCIAUX »**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET NIEUWE PLAN-ANCIAX EN DE INHOUD VAN DE MILIEUVERGUNNING INGEDIEND DOOR BIAC »**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS BETREFFENDE « HET NIEUWE PLAN-ANCIAX BETREFFENDE DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL EN DE FOLLOW-UP VAN HET DOSSIER »**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JOSEPH PARMENTIER BETREFFENDE « HET ULTIEME PLAN-ANCIAX »**

*Bespreking*

**M. le Président.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour développer son interpellation.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je souhaite par la présente interpellation faire le point sur le dossier très chaud des trajectoires des survols d'avions autour de Zaventem de jour comme de nuit, et analyser avec vous les implications néfastes du plan du ministre Anciaux dont l'entrée en vigueur semble toujours programmée pour le jeudi 18 mars prochain.

L'heure de la récréation ou plutôt de la discorde doit cesser. Il est grand temps de repenser ce dossier du survol de Bruxelles par les avions et de mettre de l'ordre dans tous les esprits.

Depuis des semaines, les instructions contradictoires, les décisions, confirmées puis annulées, les jugements, cassés ou annulés, les plans, suspendus et autres, ou encore les routes aériennes annulées, modifiées, déchirées ou adaptées ont donné à cet important dossier une image très désordonnée, peu concertée et certainement pas objective.

La question vitale du survol des zones les plus densément peuplées autour de Bruxelles-National ne doit absolument pas être considérée à la légère et ce dossier a été très mal géré dans une seule direction par le ministre Anciaux : tout envoyer sur Bruxelles et l'*Oostrand* en déchargeant le *Noordrand* de tout survol d'avion.

La cacophonie dans ce dossier a été totale.

Je rappellerai quelques dates.

Le vendredi 27 février, à la surprise générale, le ministre Anciaux convoque dans la précipitation une conférence de presse pour annoncer la présentation de son « Plan *bis* » qui entrera en application à partir du 18 mars.

Le jeudi 4 mars, la Cour de cassation casse logiquement l'arrêt *Noordrand* de la Cour d'appel de Bruxelles, arrêt que M. Anciaux avait interprété à sa façon pour justifier sa politique de dispersion. Maintenant, plus aucune astreinte n'impose l'urgence dans toute prise de décision dans ce dossier !

Le vendredi 5 mars, le Conseil des ministres restreint demande à M. Anciaux de réunir un groupe d'experts afin de vérifier la conformité des procédures publiées par rapport aux décisions du Conseil des ministres, tout en exigeant d'obtenir l'avis des pilotes sur la sécurité des nouvelles procédures, spécialement en matière de normes de vent et, enfin, décide qu'un vrai cadastre méthodologiquement correct doit être présenté et non une projection de modèle mathématique.

Le lundi 8 mars, le ministre Anciaux fait la sourde oreille et informe en commission de l'Infrastructure au Parlement fédéral que son plan entrera bien en vigueur. Il n'attend même pas la réunion du groupe d'experts.

Le lundi 8 mars et le mercredi 10 mars, le groupe d'experts se réunit sans aboutir à aucun accord. De nombreuses routes publiées présentent des variantes ou des anomalies par rapport aux décisions du Conseil des ministres.

Vous pouvez le constater, nous sommes dans une impasse phénoménale, bien plus grave que l'action de tous les prédécesseurs de M. Anciaux. Cette fois-ci, la manipulation du ministre Anciaux conjuguée à la diffusion de fausses informations, de fausses cartes et d'autres arnaques font de ce dossier un véritable enjeu électoral.

Monsieur le Ministre, il est inacceptable que M. Anciaux écrive aux seuls électeurs de Laeken et de *Neder-Over-Heembeek* sur papier à en-tête ministériel, qu'il a tout mis en œuvre pour les préserver des vols pendant la nuit et le week-end, en tenant compte du fait que tout citoyen doit avoir droit au repos et à la tranquillité la nuit, le samedi et le dimanche.

Pourquoi ce discours, qui pourrait très bien être louable, ne serait-il donc valable que pour le seul *Noordrand* de M. Anciaux, et, curieusement, plus du tout pour l'*Oostrand* (soit les deux Woluwé, Schaerbeek, Bruxelles et Evere) qui vivront un véritable enfer avec une augmentation très nette de survols, surtout la nuit et les week-ends, pendant les périodes les plus sensibles ?

Je le répète, ce plan Anciaux est un super gadget électoral pour se faire triomphalement élire comme tête de liste Spirit.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous poser des questions très précises. Tout d'abord, j'apprends que M. Anciaux se justifie en disant qu'il a associé la région dans l'élaboration de son plan. Il cite même toutes les dates auxquelles il vous a rencontré. Qu'en est-il exactement ?

Pourquoi ne tirez-vous pas la sonnette d'alarme en vue d'obtenir que le Comité de Concertation Etat-Région discute de ce Plan ? On est arrivé à un seuil où cela en vaudrait la peine !

Je voudrais également vous interroger sur le contenu de la demande de permis d'environnement introduite par la BIAC. Quelles sont les conséquences de cette demande de permis sur les conditions d'exploiter actuellement en vigueur qui concernent le bruit des avions ? Quelle est la position de la BIAC par rapport à ces conditions d'exploiter ? Quelles initiatives a pris ou va prendre la région pour faire entendre son point de vue dans la procédure de permis actuellement en cours ? Un certain nombre de communes bruxelloises ont été invitées à donner leur avis. A quoi cela servira-t-il et quel sera le sort réservé aux opinions exprimées lors de ces enquêtes ?

Monsieur le Ministre, vous semblez encore être le seul à respecter les accords signés, ce qui ne semble pas du tout le cas de certains ministres. Vous vous êtes engagé, en février et juillet 2002, à attendre l'évaluation d'une année de nouvelles procédures de nuit avant de reprendre la constatation des sanctions à votre arrêté bruit et d'en poursuivre les infractions. Cette période d'observation d'une année s'est terminée au 31 octobre 2003. Il semble plus qu'opportun, aujourd'hui, de reprendre la constatation des infractions et de dresser procès-verbal en poursuite de tout dépassement de bruit des normes imposées par la Région bruxelloise.

Je voudrais vous interroger à ce sujet pour connaître vos intentions et votre attitude.

Enfin, qu'en est-il de l'élaboration d'un vrai et fiable cadastre du bruit ? La Région bruxelloise a-t-elle été associée à la réalisation du cadastre prévisionnel de bruit présenté par le ministre Anciaux ? Le nombre de sonomètres actuellement installés en Région bruxelloise est-il suffisant ? Je pense savoir que les données des sonomètres de l'IBGE ne sont pas prises en compte par les experts mandatés par le ministre Anciaux. Pouvez-vous me le confirmer ?

Je voudrais parler des composantes du vent car on a vu, et c'est amusant, le yoyo qui a été fait avec une règle aussi importante pour la sécurité de la navigation aérienne. Du jamais vu ! En deux semaines, les valeurs limites des composantes de vent arrière qui étaient de 10 nœuds depuis le 12 juin 2003 sont tombées à 5 nœuds, puis, de peur d'un nouvel arrêt du Conseil d'Etat, sont repassées à 10 nœuds, puis redescendues en urgence à 8 nœuds au moment où les publications de Belgocontrol les remettaient à 10 nœuds.

Cela n'aurait que peu d'importance s'il ne s'agissait pas de sécurité de la navigation aérienne et, donc, de la réaction des pilotes qui estiment que le plan de dispersion du ministre joue avec la sécurité et qu'il ne tient pas compte de la spécificité de la piste secondaire diagonale 02/20, qui est non seulement la plus courte des trois pistes, mais aussi la plus en pente.

M. le ministre Anciaux ne veut pas entendre parler de composantes de vent différentes pour certaines pistes. En utilisant contre les vents dominants la piste 02/20, le ministre Anciaux s'obstine à faire courir un risque à la sécurité de la navigation aérienne. Je trouve cela tout à fait inacceptable et non discutabile.

Monsieur le Ministre, on nous a assuré de tous temps que de nouvelles routes ne seraient pas mises en service au-dessus de Bruxel-

les. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement des nouvelles procédures routes. Vont-elles survoler davantage Bruxelles ?

Si les informations que j'ai reçues d'un pilote sont exactes, on survolerait davantage Bruxelles. Cela signifierait que les avions sont envoyés vers les zones les plus peuplées, au mépris de la sécurité des habitants survolés.

Monsieur le Ministre, il est grand temps de remettre de l'ordre dans ce dossier et seul un vrai cadastre du bruit, montrant qui est survolé, qui supporte du bruit, qui n'en a pas, est susceptible de permettre aux politiques de prendre les bonnes décisions. Ce cadastre réel, nous l'attendons tous et nous rejetons ce que l'on pourrait appeler le cadastre électoral de M. Anciaux. Nous ne nions pas l'existence de l'aéroport, mais tout envoyer sur Bruxelles et l'*Oost-rand* à la veille des élections et inadmissible et provocateur.

Monsieur le Ministre, j'en appelle à vous pour que vous convoquiez sans tarder le Comité de Concertation Etat fédéral-Région pour faire stopper ce plan, d'autant que le jugement *Noordrand* cassé, plus aucune astreinte n'impose au gouvernement de prendre de mauvaises décisions dans la précipitation. Le dossier doit être repris à zéro et doit traiter de choses essentielles comme, notamment, l'instauration d'un organe indépendant comme autorité de contrôle, la délimitation d'un nombre maximum de vols de jour et de nuit, le survol des zones les moins densément peuplées.

Tout cela fait que ce dossier doit être revu.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Caroline Persoons pour développer son interpellation jointe.

**Mme Caroline Persoons.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il s'agit d'un dossier à rebondissement. Lorsqu'on introduit une interpellation, on peut s'attendre, jusqu'à la dernière minute, à de nouveaux soubresauts, de nouvelles décisions de justice, de nouveaux plans, des contre-routes.

Si je remonte à la tribune, c'est parce que ce dossier est très important pour la population bruxelloise et pour la reconnaissance de la région, son action en matière de lutte contre le bruit et la pollution, ainsi que son action en faveur de la sécurité autour de cet aéroport situé beaucoup trop près d'une grande ville et de zones densément peuplées.

Le vendredi 27 février dernier, dans le cadre du dossier relatif aux nuisances sonores, le ministre fédéral de la Mobilité, ce cher Bert Anciaux, a présenté à la presse, sans le feu vert du gouvernement fédéral, son nouveau plan de dispersion.

Nous avons pu constater que ce plan n'était pratiquement pas différent de son plan du 3 décembre 2003, écarté suite à l'arrêt de suspension du Conseil d'Etat du 19 décembre.

Le ministre Anciaux annonce allègrement, via la presse, que ce plan touchera moins de riverains. Or, après consultation des nouvelles cartes publiées sur Internet, nous pouvons tous constater, en comparaison des plans précédents, que la périphérie Nord a été largement dégagée, et cela, au détriment de communes bruxelloises. On note clairement un report des nuisances des zones moins densément peuplées vers Bruxelles et des quartiers très peuplés de notre

région. En ce sens, ce plan me paraît d'un caractère inéquitable — j'insiste sur ce mot — quant à la répartition des nuisances; il doit être attaqué en ce sens.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me faire part de votre position sur cette constatation, sur cette nouvelle route annoncée, mais partiellement gelée par le dernier Conseil des ministres restreint ?

Le désengorgement aérien de la périphérie Nord ainsi que l'attitude de M. Anciaux tendant à précipiter l'élaboration d'un nouveau plan, me laissent vraiment sceptique, pour ne pas dire plus, quant au niveau de bonne gouvernance du ministre de la Mobilité.

De plus, les lettres que ce ministre Anciaux envoie aux habitants de Laeken, Neder, Haeren, etc. montrent clairement son parti pris et le peu de cas qu'il fait des normes, des analyses techniques, des cadastres annoncés, etc.

Il est en effet clair que M. Anciaux a été motivé dans son dernier plan par l'idée de vouloir anticiper le récent arrêt de la Cour de cassation du jeudi 4 mars dernier, qui a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 10 juin 2003. Faut-il rappeler que cet arrêt imposait le principe de la dispersion et d'une astreinte, arrêt rendu suite à une plainte des habitants de la périphérie Nord ?

Par ses attitudes et ses prises de position rapides, répétées, sans concertation, contrairement à toute bonne gestion, le ministre Anciaux s'est clairement disqualifié.

Je salue la décision de justice de la Cour de cassation qui élimine enfin la menace de l'astreinte de 50.000 euros par jour de retard de mise sur pied du plan de dispersion qui planait sur le gouvernement fédéral et, par là même, le fondement des plans que je qualifierai de « précipités », pour rester courtoise, ou de plans inqualifiables présentés jusqu'à présent.

Cette nouvelle donne nous permettra, je l'espère, de travailler dans un climat meilleur et plus serein sur l'analyse des données et des choix de route : cette sérénité est indispensable pour essayer d'avancer. Je prends dès lors acte de la décision du Comité ministériel restreint de vendredi dernier de suspendre la dernière version du plan et de mettre en place un groupe de travail chargé de donner suite à la déclaration gouvernementale de l'été 2003.

Aujourd'hui, nous constatons encore, en lisant la presse, que les pilotes dénoncent le plan de dispersion et montrent les dangers des routes proposées pour le décollage et l'atterrissage. Il convient absolument de tenir compte de ces données et de travailler sur la base d'un cadastre.

Le gel du nouveau plan Anciaux augure-t-il d'une volonté de traiter ce dossier sur la base de données objectives et d'élaborer un réel cadastre du bruit ? Rien n'est moins sûr. Pouvez-vous m'informer des derniers contacts pris avec le niveau fédéral et avec le gouvernement flamand pour tenter d'avancer ensemble sur les normes, le cadastre et le respect des normes de bruit ? Il est urgent de travailler sur des fondements sérieux. Cette cacophonie est extrêmement dérangeante pour l'ensemble de la population en termes de bruit, mais aussi en termes de gouvernance et de démocratie. La position prise par le Conseil des ministres restreint de vendredi dernier donnera, je l'espère, l'occasion de voir enfin prises en consi-

dération les exigences du gouvernement bruxellois inscrites dans l'accord gouvernemental fédéral de juillet. Il en va de même pour les demandes reprises dans la résolution de notre Parlement de juillet 2003. Je vous remercie. (*Applaudissements sur la bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Joseph Parmentier pour développer son interpellation jointe.

**M. Joseph Parmentier.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, notre région a dépensé énormément pour des audits de type Waterleau ou Merlin dans le domaine de la politique de l'eau et je ne vois pas que des efforts budgétaires similaires aient été accomplis pour ce qui concerne le trafic aérien. Or, la matière est au moins aussi importante pour toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois. Je ne veux certainement pas vous inciter à faire une nouvelle fois appel à des bureaux d'études privés, mais bien à investir dans le service public, car pendant que nous restons inactifs, le ministre Anciaux persiste à mener sa politique personnelle en dépit de l'arrêt de la Cour de cassation intervenu le jeudi 4 mars 2004.

**M. Marc Cools.** — Ce n'est pas M. Anciaux que vous interpellez mais bien M. Gosuin !

**M. Joseph Parmentier.** — Il fonde cette politique de « dispersion » sur des études menées par la KUL et un certain bureau hollandais AAC, et il qualifie ces études de « cadastre du bruit », appellation nettement usurpée.

Et dans le même temps, il diffuse une lettre auprès des habitants de mon quartier de Laeken, en appelant à « plus de solidarité ». Je tiens cette lettre à la disposition de tous, c'est vraiment édifiant d'hypocrisie.

Je vous interpelle de manière récurrente sur la nécessité impérieuse de disposer d'un véritable cadastre du bruit bruxellois. Où en sommes-nous aujourd'hui ? La population attend une réponse précise.

Je sais, vous allez encore me répondre que la BIAC ne veut pas vous livrer certaines informations utiles. Je pense toutefois qu'elles ne sont pas indispensables pour que l'IBGE s'attèle sérieusement à la confection de ce cadastre du bruit.

Je suggère au moins que nous disposions d'une ligne de conduite méthodologique.

Il faut que notre commission de l'Environnement rencontre des spécialistes qui viendraient nous exposer quelle va être la stratégie de la région pour ce qui concerne la mise sur pied de notre propre cadastre contradictoire. Jusqu'à présent, je n'ai rien vu d'autre que quelques notions de base sur le site de l'IBGE, mais rien de bien sérieux comme approche scientifique spécifique au territoire de notre région, même si je dois reconnaître le fait que le site internet de l'IBGE s'améliore nettement et que les mesures de bruit effectuées par les deux sonomètres fixes et les 11 stations mobiles y sont présentées plus clairement qu'avant. Mais les mesures cosmétiques ne sont pas suffisantes. Il faut développer une véritable expertise et une méthodologie fondée techniquement et politiquement.

J'ai pu heurter des sensibilités administratives en affirmant une certaine faiblesse bruxelloise dans la collecte et dans la maîtrise de l'information pour ce qui concerne cette problématique du trafic aérien.

Je le constate encore une fois : il est clair aujourd'hui que nous avons manqué, comme d'habitude, de pro-activité. Rien n'a changé ! Certains de mes collègues vous ont interpellé sur le suivi de la demande de permis d'environnement introduite par la BIAC. Permettez-moi de vous poser cette question fondamentale qui est, jusqu'à présent, passée sous silence : pourquoi avons-nous dû attendre le 26 janvier 2004 et l'annonce par la BIAC du dépôt d'une nouvelle demande de permis d'environnement pour les 20 années à venir ? Comment est-il possible que nous ignorions que l'ancien permis allait venir à échéance ?

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Quand ce permis vient-il à échéance ?

**M. Joseph Parmentier**. — Maintenant.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Non !

**M. Joseph Parmentier**. — Vous nous donnerez alors les informations qui conviennent. Vous avez donc suggéré à la dernière minute, Monsieur le Ministre, à huit communes bruxelloises sur 19 de mener leur propre enquête publique. Certains ont mis en doute la validité juridique d'une telle démarche et je partage leur scepticisme. Pourquoi n'avoir pas agi plus tôt et plus sûrement ? N'aurait-il pas été plus sage et avisé de charger l'IBGE d'une mission à long terme afin d'agir de manière concertée avec les communes visées par cette enquête publique ? Je déplore que nous suivions les événements au lieu de les précéder.

Le 18 février 2004, vous avez annoncé que vous aviez désigné un avocat chargé de défendre les intérêts de la région dans ce dossier. Pourriez-vous nous indiquer l'étendue de sa mission et les compétences particulières de ce conseil dans le domaine aérien ?

Par ailleurs, permettez-moi d'en rajouter une couche : il faudrait que nous nous intéressions un jour aux nuisances atmosphériques provoquées par les avions car il n'y a pas que les pollutions sonores qui doivent nous préoccuper.

Pendant ce temps là, en date du 29 janvier 2004, la BIAC se fend d'un communiqué de presse affirmant que des nuisances sonores ont diminué de manière significative depuis 1999, « grâce à l'utilisation d'avions plus modernes et moins bruyants ». La BIAC s'appuie sur la quantité totale de bruit émise la nuit en fonction d'une unité de mesure établie au moment de la certification de l'avion, lors de sa mise en service. Allez raconter cela à ceux qui ne peuvent plus dormir la nuit ! La BIAC pousse le cynisme jusqu'à ajouter que seuls 10.000 riverains sont concernés par les nuisances sonores liées à l'activité aéroportuaire nocturne.

Enfin, cerise sur le gâteau, l'on apprend que l'Etat fédéral a l'intention de céder au privé les 63,6 % des parts qu'il détient dans le capital de la BIAC. Les pouvoirs publics vont-ils pouvoir continuer à jouer un rôle de régulateur dans ce dossier ?

L'actualité nous amène son lot de velléités de privatisation dans tous les domaines connexes à cet aéroport. Par exemple, je lis dans « Le Soir » du 27 février 2004 que M. François-Xavier de Donnea voudrait confier la confection d'un plan catastrophe à un bureau d'études spécialisé, en disant qu'il en existe qui font cela à merveille. Je ne partage pas son opinion mais à force de « déshabiller » le service public, il est clair que c'est au privé que reviendront les budgets de toutes ces matières. Je crains fort que la prochaine campagne électorale nous réserve encore bien des fougades de ce genre.

Les plans du ministre Bert Anciaux évoluent quasiment d'heure en heure, de sorte qu'il est difficile d'épingler quoi que ce soit de sérieux et de fiable. Cependant, il a affirmé entre autres qu'il avait mené une concertation avec la Région bruxelloise. En réalité, il semblerait que ce ministre prenne pour une concertation une simple réunion informelle avec vous, Monsieur le Ministre; avez-vous réagi face à de tels mensonges ?

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Non !

**M. Joseph Parmentier**. — Si certains éléments du plan Anciaux étaient tout de même mis en œuvre, pouvez-vous me dire si vous avez prévu une parade par l'installation de nouveaux sonomètres par l'IBGE ? Les deux Woluwé sont demandeurs de ce type d'appareils de mesure. Où en est ce dossier ? Quels seront les lieux choisis ? Quand les sonomètres seront-ils installés ?

Je vous pose cette question car vous vous êtes rendu compte que plusieurs nouvelles routes survoleraient le territoire de la Région bruxelloise. Je pense notamment à la route CIV 8 C qui a été une nouvelle fois modifiée avec risque accru de survol de Laeken, et à la route CIV 5 Lima qui monte sur Woluwé-Saint-Pierre avant de traverser tout Bruxelles, sans parler de toutes les routes vers le nord, le dimanche, qui montent sur Woluwé-Saint-Pierre jusqu'au moment où elles atteignent 1.700 pieds pour ensuite virer vers Woluwé-Saint-Lambert, Evere et Schaerbeek. Il s'agit d'une toute nouvelle procédure qui n'avait jamais existé auparavant.

Enfin, l'accord du 16 juillet 2002 prévoyait que, pendant la première année d'évaluation des nouvelles procédures de nuit, la Région de Bruxelles-Capitale ne poursuivrait plus les infractions à son décret « bruit ».

L'accord du 24 janvier 2003 a réduit à néant les précédents accords. Depuis le 31 octobre 2003, plus rien n'interdit à la région d'appliquer le décret relatif au dépassement du volume de bruit lors du survol de Bruxelles. Où en est l'application de ce décret ? Des sanctions seront-elles infligées aux compagnies ? De même, l'accord du 22 janvier 2002 prévoyait que BIAC et les compagnies aériennes retireraient leur recours contre ce décret. Ces promesses ont-elles dépassé le cap des bonnes intentions ?

Enfin, Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître vos intentions, ce qui ne m'empêchera pas de vous interpeller ultérieurement, en ce qui concerne la contribution de notre région dans le cadre de l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2004-2008. A ma connaissance, pas un mot n'y figure en ce qui concerne le transport aérien. N'y aurait-il pas lieu d'insister sur cet aspect de la question, compte tenu des compétences que chaque région exerce dans le domaine environnemental ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis.** — Monsieur le Président, j'ai quelque peu hésité à m'inscrire dans l'interpellation de notre collègue parce que l'on finit par se demander à quoi servent tous ces débats sur les avions au niveau du Parlement bruxellois.

On critique beaucoup M. Anciaux, mais il faut lui reconnaître une certaine efficacité. Dans son domaine, par rapport à ses priorités et à ses engagements, il tient ses promesses. Ce n'est malheureusement pas le cas de tous ceux qui, au gouvernement bruxellois ou même au gouvernement fédéral, tiennent un autre discours. Le problème est bien là. Là où nous sommes compétents, comment utilisons-nous les outils qui sont à notre disposition pour mener une politique favorable à cette région ?

Dans ce domaine, je vous félicite, Monsieur Gosuin. Vous gardez une performance médiatique extraordinaire pour revendre et re-revendre vos même promesses de remettre éventuellement en place l'arrêté sur le bruit, d'éventuellement saisir le Comité de concertation. Evidemment, vous ne le faites jamais, mais régulièrement, vous dites qu'il faudrait le faire. Le dernier acte est ce magnifique coup de bluff — un de plus —, sur le courrier que vous avez envoyé à certaines communes pour leur demander de remettre leur avis dans le cadre de l'enquête publique qui ne les concernait malheureusement pas, organisée en Flandre.

Vous envoyez un courrier daté du 18 février pour une enquête qui a commencé le 30 janvier et qui se termine le 28 février. Vous enjoignez aux communes d'organiser une véritable enquête publique. Comment voulez-vous qu'en dix jours, elles organisent une véritable enquête publique sur leur territoire afin d'avoir tout l'aspect de la concertation et de la participation du citoyen ? Je trouve cela assez pitoyable, mais vous allez peut-être m'éclairer sur votre comportement.

Cette enquête n'a pas été adressée à toutes les communes. Certaines communes ne sont sans doute pas du tout concernées. Pourtant, Anderlecht et Molenbeek sont deux communes concernées par les vols et vous ne les sollicitez pas. J'aimerais connaître les raisons du choix des communes ciblées.

Enfin, sur quelle base légale avez-vous pris cette initiative ? En effet, dans le courrier que vous envoyez aux communes, vous leur imposez que les réclamations et recommandations soient transmises à l'IBGE afin que ce dernier en fasse un résumé qu'il transmettra ensuite à la Députation permanente.

A part la possibilité qui vous a été offerte de communiquer une fois de plus à bon compte sur ce dossier, je ne vois pas en quoi cela fera avancer l'intérêt des Bruxellois dans le dossier des avions.

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)*

Le deuxième point qui me paraît important est l'arrêté bruit que vous aviez suspendu dans le cadre d'un accord global jusque fin octobre. A partir du moment où cet accord n'est pas respecté et où le délai est arrivé à échéance, pourquoi ne remettez-vous pas « en selle » cet arrêté bruit ?

Dernière question : il y a eu une approche globale qui a essayé d'intégrer tant les considérations liées à la sécurité que les considérations liées au bien-être d'un maximum de personnes, tout en essayant d'incommoder un minimum de personnes. Cette approche permettait d'organiser un programme d'isolation acoustique ou d'expropriation qui, aujourd'hui dans tous les plans en discussion, n'apparaît pas, et ce n'est pas la faute isolée de M. Anciaux. Et le PS ne doit pas nous « amuser » avec ses discours dans ce dossier. Que le PS n'oublie pas qu'il est aussi au fédéral et qu'il a aussi des responsabilités dans la politique aéroportuaire telle qu'elle est menée par la BIAC dont le conseil d'administration compte aussi des chefs de cabinet ! Donc, que l'on arrête de dire que toute la responsabilité incombe à M. Anciaux et M. Gosuin. Ils ne sont pas les seuls responsables. Un peu de cohérence et d'honnêteté intellectuelle ne feraient pas de tort !

En ce qui concerne la Cour de cassation, il y a une réflexion qui tient compte des critères de sécurité et qui permet d'organiser pour la nuit des programmes d'isolation acoustique à partir du moment où les avions survolaient le moins de personnes possibles. C'était l'idée de concentration développée jusqu'à un certain moment, lors de la précédente législature, logique de concentration qui a été cassée une moment par une décision de la Cour d'appel et qui a justifié aux yeux des partis, aujourd'hui au gouvernement, le principe de la dispersion, clairement engagé par M. Anciaux.

A partir du moment où la Cour de cassation casse la décision de la Cour d'appel, qu'est-ce qui nous empêche aujourd'hui de revenir à la défense du principe de concentration pour les vols de nuit ? Principe qui, je le rappelle, permet de déranger le moins de personnes possibles, de tenir compte du maximum des critères de sécurité, y compris la force du vent, et d'organiser un véritable programme d'isolation acoustique ou d'indemnisation. Ce qui est impossible aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation du trafic.

Ce qui m'intéresse, ce sont les actes concrets, non pas les critiques que l'on peut faire au fédéral, mais ce que nous pouvons faire ici en tant qu'acteurs bruxellois. Les deux terrains où nous pouvons agir sont l'arrêté bruit et la revendication d'un autre type de politique. Ce que nous voulons, c'est que la « parole » bruxelloise s'exprime clairement sur le type de choix de politique aéroportuaire, de choix de pistes critiques; la dispersion organisée par le fédéral, et également la saisie du Comité de concertation.

Autre exemple : l'enquête publique. Votre réponse : « On ne peut pas tirer plusieurs fois avec une seule cartouche » était absolument incompréhensible. Par conséquent, quand comptez-vous utiliser ces cartouches ? J'ai le sentiment qu'au cours de cette législature vous n'avez fait finalement que menacer d'utiliser vos atouts. Peut-être

n'êtes-vous pas en mesure de les utiliser, d'exercer le pouvoir que vous vous donnez dans les médias où vous vous présentez comme un acteur, mais ici, au Parlement et au gouvernement, il ne semble pas que vous en ayez les moyens. Je fais le lien avec la réponse que vous fournissez aux communes quand elles vous proposent de saisir le Comité de concertation. Vous leur répondez : « Je n'ai pas de mandat et je ne peux pas, en tant que ministre de l'Environnement, saisir le Comité de concertation. ». Vous avez un Ministre-Président qui peut le faire mais encore faut-il avoir un accord au sein du gouvernement.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'agir parce qu'il n'y a pas d'accord au sein du gouvernement, alors dites-le clairement, dites-nous qui n'est pas d'accord pour agir dans l'intérêt des Bruxellois dans ce dossier. Au moins, cela contribuera à la transparence en fournissant des raisons objectives permettant de comprendre pourquoi la région reste totalement inactive dans ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, als niet-specialist was ik niet van plan mij in dit debat te mengen. Sinds anderhalf jaar echter lees en hoor ik in het Vlaams Parlement en de Vlaamse media dat de Brusselaars op een onbillijke manier worden bevoordeeld. In het Brussels Parlement hoor ik het tegenovergestelde, namelijk dat minister Anciaux maatregelen neemt waarin geen enkele Brusselaar zich kan vinden.

Als we het debat op deze wijze blijven voeren, zullen we binnenkort niet alleen 's nachts, maar ook overdag kunnen slapen omdat er geen werk meer zal zijn. We moeten het voorbeeld van minister Gosuin volgen en het dossier grondig bestuderen. Het is gemakkelijk om grote verklaringen af te leggen, maar het getuigt van een kortetermijnvisie. Als de nachtvluchten en de luchttransporten worden verboden, zullen we over enkele jaren debatteren over de vraag waarom er geen werk meer is.

Sinds vier jaar vraag ik bezoekers van dit Parlement naar hun standpunt over de nachtvluchten over Brussel. Van de 998 personen die ik heb ondervraagd, stelden 912 dat ze bereid zijn solidair te zijn. Ik ben ervan overtuigd dat het resultaat in Vlaanderen hetzelfde zou zijn. Bij de jongste verkiezingen hebben de partijen die van dit dossier in de Vlaamse rand een strijdpunt hebben gemaakt, niet veel winst geboekt. De bevolking is dus verstandiger dan veel politici.

Laten we dus samen tegen het einde van het jaar een goede, evenwichtige en billijke oplossing uitwerken zodat we dit dossier eindelijk kunnen afronden en de werkzoekenden banen kunnen aanbieden.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens.

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, j'ai déjà vu M. Vanraes mieux inspiré dans ses interventions. Opposer de manière aussi caricaturale l'économie au respect de la santé des habitants, c'est un discours que le VLD défend parfois mais je considère que c'est une erreur. Beaucoup veulent concilier les deux. C'est possible mais, actuellement, on oppose les deux de manière un peu folle.

Je m'adresse ici au gouvernement, particulièrement à M. Gosuin, ministre de l'Environnement. On a déjà dit ici les raisons de la castration du gouvernement bruxellois qui est empêché d'agir par les chefs de file ou les présidents de parti qui, au niveau fédéral, souhaitent que l'on ne mette pas en cause la participation gouvernementale. Je vous ai déjà plaint une fois, Monsieur le Ministre Gosuin, je ne le ferai plus.

Je voudrais élargir ici un débat que nous avons entamé en commission.

Comment allez-vous agir dans ce dossier, Monsieur Gosuin ? Je vous connais bien et de plus, vous l'avez dit entre les mots, au-delà des grandes déclarations médiatiques. Vous allez agir comme vous l'avez fait, avec un certain succès, concernant l'incinérateur de Drogenbos, en utilisant tous les recours, toutes les ficelles du droit pour bloquer les adversaires qui, effectivement, sont assez redoutables. Malheureusement, dans ce cas-ci, votre stratégie juridique a deux inconvénients majeurs. Le premier est que cette stratégie prend beaucoup de temps. Pour empêcher la construction d'un incinérateur, plus les choses traînaient, mieux c'était car le temps était notre allié. Ici, le temps est notre ennemi. Chaque jour qui passe, des milliers d'habitants de Bruxelles et de la périphérie flamande sont survolés jour et nuit par des centaines d'avions qui vont dans tous les sens, n'importe où et n'importe comment, à cause de la folie d'un ministre qui s'est juré de protéger une petite région particulière. Monsieur le Ministre, je sais que la tactique du droit pourrait nous permettre, peut-être dans cinq ans, d'envoyer notre adversaire dans les cordes mais, en attendant, chaque jour les gens sont embêtés, chaque jour ils sont exposés à des risques majeurs sur le plan de la sécurité.

Deuxième inconvénient : utiliser le droit, cela peut marcher dans un Etat de droit où tout le monde respecte effectivement les décisions de justice. En commission, j'ai traité l'actuel ministre de la Mobilité de gangster, votre chef de file, M. Maingain l'ayant quant à lui traité de filou. Effectivement, c'est un gredin qui ne respecte rien. Malgré des décisions de justice favorables, il fait tout et n'importe quoi parce qu'il se sent protégé par la majorité flamande au Parlement fédéral. Tant que cela marchera, il continuera. Aujourd'hui, il n'existe donc pas de cadastre du bruit. Voyez la duplicité de M. Anciaux qui déclare maintenant que ce cadastre doit être établi dans une situation réelle et considère que c'est une bonne raison pour faire survoler Bruxelles pendant des années et pour prendre son temps pour établir ce cadastre du bruit. On ne pourra évidemment que constater que la situation est effroyable mais en attendant, dégustez, Messieurs les Bruxellois, Messieurs de l'*Oostrand* et même ceux d'autres endroits en Région flamande. C'est une stratégie imparable avec votre tactique parce que cet homme ne respecte pas la justice. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ce débat est plutôt surréaliste. Tout le monde considère que l'attitude du ministre Anciaux est une honte, un scandale et qu'il s'est complètement discrédité. Très bien mais la première erreur est de l'avoir désigné à cette fonction. Il n'y a pas de surprise. Votre majorité a accepté de désigner M. Anciaux comme ministre de la Mobilité. Il ne fallait pas s'attendre à autre chose. Certains ont exigé la démission de M. Anciaux mais aujourd'hui, il est toujours là.

Comme l'a très bien dit M. Doukeridis, il poursuit sa route, il s'est fixé des objectifs et il les assume. Manifestement, ses électeurs doivent être très contents lorsqu'il leur rend compte des politiques qu'il mène. Mais la question n'est pas celle-là. Nous, nous faisons le point avec le ministre régional qui compte cette matière parmi ses compétences. Or, Monsieur le Ministre, vous avez un déficit de bon bulletin par rapport à M. Anciaux. Pourquoi ? D'abord, comme on l'a rappelé, vous avez suspendu l'application de l'arrêté bruit depuis des années, en disant que vous faisiez confiance aux partenaires de la majorité fédérale. Qu'avez-vous reçu en retour ? On n'a pas arrêté de vous tromper, d'abord au sujet du cadastre du bruit qui figurait dans la déclaration gouvernementale et, plus récemment, au sujet de la fameuse concertation prévue dans les accords de Petit-Leez. Je rappelle que dans les jours ou les semaines qui ont suivi, la BIAC a demandé un permis d'environnement en l'absence de toute concertation avec la Région bruxelloise.

Quel est votre point de vue aujourd'hui, Monsieur le Ministre, par rapport au principe de dispersion ou de concentration ? Aujourd'hui, l'arrêt de la Cour d'appel qui, selon M. Anciaux, le contraignait à prendre des mesures, a été cassé par la Cour de cassation. Dès lors, quelle est votre position ? Etes-vous favorable à un principe de concentration tel qu'il préexistait en 2002 et dont vous faisiez les louanges à l'époque, ou bien considérez-vous qu'il faut aller vers une plus grande dispersion ? Les Bruxelloises et les Bruxellois seraient heureux de connaître la réponse du ministre de l'Environnement à cette question.

Que faites-vous des problèmes de sécurité générés par les nouvelles routes ? Vous savez comme moi que le plan Anciaux prévoit de contraindre les gros porteurs à décoller avec vent arrière sur la piste la plus courte, avec les problèmes de sécurité que cela entraîne.

Enfin, quand ferez-vous appel au Comité de concertation ? Le problème est le même que dans le cadre de l'application de l'arrêté bruit : vous ne bougez pas. Le permis d'environnement qui est aujourd'hui sollicité par la BIAC prévoit une modification des conditions d'exploitation, tant en ce qui concerne les quotas de bruit à respecter pour le décollage que le nombre de décollages prévu dans l'accord de coopération Etat-Région du 24 janvier 2003, qui limitait à 25.000 le nombre de survols. Qu'attendez-vous aujourd'hui pour saisir le Comité de concertation de cette problématique ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Mesdames, Messieurs, vous m'interrogez tant sur le plan Anciaux que sur la demande de permis d'environnement introduite par la société BIAC. Vos interventions vont en sens divers, mais je tenterai d'en faire la synthèse.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite répondre à M. Parmentier au sujet des efforts déployés par l'IBGE pour assurer la réalisation d'un cadastre de bruit.

M. Parmentier laisse entendre dans son interpellation un manque d'implication de la part de l'IBGE pour disposer d'un véritable

cadastre de bruit et semble considérer comme anecdotique le manque d'informations techniques fournies par la BIAC.

Je vous confirme que l'IBGE s'attèle bel et bien à la réalisation du cadastre réel de bruit et que ce dossier fait l'objet d'une attention particulière de ma part et de la part de l'administration bruxelloise de l'Environnement.

Si je dois reprendre très succinctement les efforts déployés par l'IBGE pour assurer la réalisation du cadastre de bruit, je vous citerai :

- l'extension du réseau de surveillance du bruit des avions qui est passé de deux sonomètres il y a quelques mois encore, à 12 stations de mesures permanentes affectées exclusivement au bruit des avions;
- le traitement et l'analyse régulière des résultats de ces 12 stations de mesures;
- l'information au public qui est assurée par la publication des résultats détaillés de ces mesures;
- la réalisation, avec l'appui d'un bureau d'expertise allemand, d'une cartographie du bruit;
- selon une méthodologie qui ne vous est pas étrangère puisque vous l'avez approuvée il y a quelques jours — dans le projet d'ordonnance que nous voterons dans les semaines à venir.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance des données techniques de vols que je réclame depuis des mois et pour lesquelles manifestement il y a encore une certaine hésitation à les communiquer à la Région bruxelloise puisque j'apprends aujourd'hui que BIAC, Belgo-control et le cabinet du ministre Anciaux doivent se réunir pour définir ce qu'ils peuvent nous donner comme informations.

En tout état de cause, la réalisation du cadastre réel de bruit — que j'entends avec une analyse détaillée des « où, quand, comment et pourquoi ? » — doit impérativement croiser les données de mesures et les données de vols. Et quand je parle de données de vols, je ne me limite pas seulement à la trajectoire des avions. Il nous faut également connaître, au moins pour un échantillon représentatif du trafic sur chacune des routes aériennes, le type d'appareil et sa motorisation, la charge de l'appareil ainsi que son gradient de montée. C'est sur cette base qu'une véritable analyse de la situation existante peut se faire, que des solutions d'amélioration peuvent être recherchées et qu'une évaluation valable de l'impact des mesures de dispersion peut être réalisée.

Sur cet aspect, je vous affirme donc que la région, par l'intermédiaire de l'IBGE, fait tout ce qu'elle est en mesure de faire en fonction des données dont l'Institut dispose. Et le travail fourni n'est pas vain puisqu'il sert déjà à informer le public et également à vérifier les prétendus cadastres du ministre Anciaux comme j'aurai l'occasion de vous en parler plus loin dans ma réponse.

Je pense d'ailleurs, Monsieur Parmentier, que la seule administration qui dispose aujourd'hui d'une expertise en cette matière est l'IBGE. Je regrette qu'il n'y ait pas de cadastre du bruit réel autour de l'aéroport. Il y a des années que les ministres compétents auraient

dû le faire. Il est trop facile de demander à présent au ministre bruxellois de réaliser un cadastre du bruit, qu'il tente de faire avec des données qui ne sont même pas les siennes. J'ajoute que ceux qui ont exercé cette compétence dans le passé auraient été bien inspirés de mettre sur pied ce cadastre du bruit en temps opportun, ce qui n'a jamais été envisagé par aucun ministre de la Mobilité précédemment en charge de cette matière.

En ce qui concerne le nouveau plan de dispersion présenté par le ministre Anciaux, le récent arrêt de la Cour de cassation, qui a cassé l'arrêt de la Cour d'appel du 18 juin 2003 imposant la dispersion à l'Etat fédéral, a privé le ministre fédéral de la Mobilité de tout argument pour justifier d'une quelconque urgence de nature à lui permettre d'éviter d'emprunter la seule démarche raisonnable avant d'adopter un plan de gestion des vols de l'aéroport : une connaissance de la situation de fait des populations survolées ou qui pourraient être survolées afin de définir des routes en fonction de la densité de la population survolée et des nuisances sonores qu'elle subit. J'insiste pour souligner que cette démarche est celle imposée par la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit : d'abord, une cartographie réelle fournissant un état des lieux, ensuite un programme d'action.

Deux événements, intervenus peu de temps après la convocation en urgence d'une conférence de presse présentant un nouveau plan de dispersion, suffisent à tracer la perspective dans laquelle s'est placé le ministre fédéral de la Mobilité. Quelques jours après cette présentation à la presse, la Cour de cassation a cassé, comme je l'ai dit, l'arrêt de juin 2003 de la Cour d'appel qui servait de prétexte à une gestion précipitée de ce dossier. La semaine qui suit a vu atterrir, dans les boîtes aux lettres des Bruxellois néerlandophones de Laeken et de Neder-over-Heembeek, un courrier électoral du ministre Anciaux s'expliquant sur la politique de dispersion des vols d'avions.

Je vais vous livrer, dans les grandes lignes, mon analyse des courriers d'ordre de publication adressés à Belgocontrol et envoyés le 28 février dernier par le ministre Anciaux.

La première chose qui m'a fait tiquer c'est de lire que le ministre Anciaux affirme dans son introduction que la concertation avec la Région bruxelloise a bien eu lieu. Apparemment, le ministre Anciaux semble considérer une réunion de présentation du cadastre prévisionnel de bruit comme une concertation. Je vous préciserai que la réunion en question a eu lieu la veille de la présentation publique du plan *bis* et qu'au cours de cette réunion aucune attention n'a été portée aux remarques et demandes des représentants de la Région bruxelloise. Ce n'est pas ma conception de la concertation et je répondrai donc sans l'ombre d'une hésitation aux interpellations des honorables membres que non, la Région bruxelloise n'a jamais été associée de près ou de loin aux travaux du ministre Anciaux ! Pire encore, les experts chargés par le ministre Anciaux de l'élaboration du cadastre de bruit n'ont même pas pris la peine de valider leurs travaux théoriques sur la base des données mesurées sur le réseau sonométrique de l'IBGE.

Cela me permet d'embrayer sur la question de la validité de ce cadastre prévisionnel de bruit qui m'est posée. Eh bien je peux affirmer, après vérifications sur la base des données mesurées sur le réseau de l'IBGE, que ce cadastre est manifestement et largement sous-estimé, en tout cas pour ce qui concerne la Région bruxelloise.

Quelle que soit la zone considérée à Bruxelles, l'analyse des mesures de terrain croisée aux nouveaux plans de vols et à la nouvelle répartition du trafic montre que les courbes de fréquences de passage d'avion > 70 dB sont décalées de 1 à 2 kilomètres. C'est ainsi, sur Bruxelles, plusieurs kilomètres carrés de zones densément habitées qui ne sont pas considérées, ce qui minimise très fortement le nombre de personnes qui seront affectées par les nuisances sonores du trafic aérien.

Pour répondre clairement à Mme Fraiteur, je considère que ce cadastre théorique n'est absolument pas fiable. C'est même une tromperie manifeste, au même titre que les conclusions fallacieuses relatives à la réduction du nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit néfastes pour la santé.

En effet, je crois qu'il est important d'attirer l'attention sur les manipulations faites dans le dossier du ministre Anciaux pour chercher à trouver des arguments favorables à son plan et à sa vision des choses :

Ainsi, l'expert indépendant à qui la mission a été confiée par le ministre Anciaux n'a rien trouvé de mieux que de prendre comme référence des normes qui ne sont pas celles de l'OMS et de transformer ces normes afin de les tailler sur mesure au dessein du ministre Anciaux. Tout en affirmant bien entendu qu'il s'agit des normes de l'Organisation mondiale de la Santé.

Ainsi, l'OMS dit :

*« Pour éviter les perturbations du sommeil, les valeurs guides à l'intérieur des chambres à coucher sont de 30 dB LAeq pour les bruits continus et de 45 dB LAmax pour les événements sonores. Des niveaux plus bas peuvent être gênants en fonction de la nature de la source de bruit. ».*

Une étude de 1991 citée par l'OMS et prise comme référence par l'expert du ministre Anciaux dit :

*« Pour un bon sommeil, on pense qu'à l'intérieur, le niveau de pression acoustique ne devrait excéder approximativement 45 dB LAmax plus de 10 à 15 fois par nuit. ».*

L'expert du ministre Anciaux affirme dans ses conclusions :

*« (...) la directive de l'OMS stipule que cette charge de pointe (de 45 dB à l'intérieur considérée comme correspondant à 70 dB à l'extérieur) peut être dépassée 10 à 15 fois par nuit. ».*

Il s'agit donc là d'une manipulation très grave des normes de l'OMS qui tend à faire croire que 10 à 15 événements de plus de 70 dB sont acceptables et permettent d'éviter les troubles du sommeil. Ce qui est totalement faux. Bien entendu, tous les calculs d'évaluation du nombre de personnes concernées sont basés sur cette interprétation fallacieuse des normes de l'OMS ainsi que sur le cadastre prévisionnel largement sous-estimé et établie pour des moyennes annuelles. Autant dire que cette analyse est une véritable duperie pour le public et pour les décideurs politiques qui auront à trancher la question.

Un autre aspect de mon analyse concerne les nouvelles procédures dont l'ordre de publication a été donné. A l'analyse, et sans

prétendre être exhaustif, j'ai relevé pas moins de 17 procédures qui ne sont pas conformes à l'accord de Petit-Leez et encore 4 autres qui sont discutables. Et parmi ces procédures non conformes à l'accord du 3 décembre, certaines sont loin d'être anecdotiques, et je pense notamment à la route du ring qui est rabattue sur le nord et l'ouest de la région ainsi que la route de la côte qui suit une radiale survolant Neder-Over-Heembeek et Laeken.

Pour terminer les conclusions de mon analyse, je constate que le cadastre prévisionnel du ministre Anciaux ne fait pas la démonstration d'une répartition plus équitable des nuisances.

Vous posiez, Monsieur Cerexhe, la question de savoir quelle est mon attitude. C'est la déclaration gouvernementale fédérale. Celle-ci dit « un principe de répartition équitable », dispersion selon le principe de répartition équitable.

Nous n'allons pas nous énerver ! Vous adoptez une position, j'ai la mienne et nous connaissons la position qui figure dans la déclaration gouvernementale. Manifestement, une concentration est impossible dans le contexte de l'aéroport actuel, vu les populations survolées, sans avoir procédé au préalable aux isolations acoustiques nécessaires. Il est impossible de demander à des personnes de vivre sous un axe de concentration et d'attendre dix ou quinze ans avant que leur maison soit isolée.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous avez évolué depuis 2002 !

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Mais pas du tout ! Je n'ai pas évolué d'un iota ! C'est la position que j'ai toujours défendue puisque j'ai participé à la rédaction de ce texte. Il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que l'échec du plan précédent est dû à une analyse théorique de la situation.

**M. Christos Doulkeridis.** — Non, à un rapport de forces dans lequel les Bruxellois et les francophones n'ont pas pesé de la même manière.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — J'ai mon opinion, Monsieur Doulkeridis. Je dis que ce qui a été mis en place sous le précédent gouvernement constitue manifestement un échec. Cette idée de concentration théorique est un échec au vu et au su des populations et le nouveau gouvernement prône le principe de la dispersion en tenant compte de la répartition équitable et après l'élaboration d'un réel cadastre du bruit. Je n'ai pas manqué de dire que le problème est là. En effet, sous la pression d'un jugement de la Cour d'appel, on a convaincu les ministres fédéraux d'avoir pris une décision provisoire à cause de la menace de l'astreinte. Je n'ai jamais modifié d'un iota mon opinion : j'ai toujours dit ici que ces astreintes ne tenaient pas la route, j'ai toujours dit que ce jugement de la Cour d'appel ne tiendrait pas sur le plan juridique; la Cour de cassation nous a donné raison. Aujourd'hui, on en est au point de la déclaration gouvernementale. J'y reviendrai.

Je termine les conclusions de mon analyse.

Je constate donc que le cadastre prévisionnel du ministre Anciaux ne fait pas la démonstration d'une répartition plus équitable des nuisances.

Je m'aperçois également, sans plus de commentaires, que la charge sonore augmente sur Bruxelles, sur la périphérie est de Bruxelles — pourtant tous deux déjà bien chargés — alors qu'au nord de l'aéroport, la situation s'améliore. Là, les zones épargnées restent épargnées !

Vous aurez donc compris que, et sur la forme et sur le fond, je considère que l'initiative précipitée du ministre Anciaux est inacceptable.

Quelles sont mes intentions dans ce dossier ?

Je tiens d'abord à préciser que, même si nous ne sommes toujours pas associés aux discussions du fédéral à ce sujet, nous sommes loin de rester inactifs et attentistes. Que du contraire ! Les spécialistes de la Région bruxelloise ont passé au crible l'ensemble du volumineux et complexe dossier du ministre Anciaux et préparent les arguments techniques dont un aperçu vous a été donné.

Les éléments d'analyse dont je vous ai fait part ont été communiqués, de manière détaillée, aux cabinets des vice-premiers ministres, Laurette Onkelinx et Louis Michel, en préparation aux réunions du groupe de travail fédéral qui planche actuellement sur l'acceptabilité du plan Anciaux *bis* pour laquelle une décision devrait tomber à ce propos lors du kern de la semaine prochaine. Bien entendu, je veillerai à communiquer mes conclusions aux membres du kern.

J'ose croire qu'un coup d'arrêt sera donné à cette initiative précipitée du ministre Anciaux et que le gouvernement fédéral veillera à reprendre ce dossier sur une base objective, conformément à la déclaration gouvernementale c'est-à-dire en travaillant dans la méthode.

Si ce n'est pas le cas, et si la décision du Kern devait avaliser l'initiative du ministre Anciaux —, qui serait alors basée sur un jugement qui aurait été lui-même cassé par la Cour de cassation, — je ne resterais pas les bras croisés. Je proposerai alors au gouvernement bruxellois de saisir le Comité de concertation Etat-Régions : alors seulement, une décision aurait été prise. Car c'est au vu d'une décision que l'on peut obtenir l'effet suspensif.

J'exploiterai également toutes les voies juridiques suivies par les particuliers. J'ai déjà chargé un avocat de me faire l'inventaire des voies juridiques exploitables aussi bien par la région que par l'IBGE.

Par ailleurs, en ce qui concerne mon arrêté, j'ai soumis au ministre Anciaux un projet d'arrêté modifiant, comme je l'avais annoncé plusieurs fois, mon arrêté de 1999 afin de transposer les normes de l'OMS. Je suis dans l'attente de sa réaction avant de soumettre ce projet au gouvernement de la Région de Bruxelles et à la concertation Etat-Régions, comme la loi m'y oblige.

Il peut y avoir blocage. Dans ce cas, il y aura retour à l'arrêté de base et à son application. Je ne fais ici que respecter le processus légal.

Certains me demandent, et c'est de bonne guerre, de commettre une faute dans les procédures.

**Mme Geneviève Meunier.** — Et on doit répondre dans quels délais ?

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Tout cela est fait, je l'ai transmis, et il doit répondre dans les quinze jours. Il n'a pas encore répondu : attendez quinze jours !

De deux choses l'une : il y a accord ou il n'y a pas accord !

Entendons-nous bien, si le gouvernement fédéral revenait à sa déclaration gouvernementale, je resterais loyal avec l'engagement de ne pas mettre en application cet arrêté. Il faut d'abord un cadastre du bruit et ensuite un plan de dispersion. Par contre, si l'on passe outre à la déclaration gouvernementale et à la concertation que j'ai demandée ... — c'est le processus légal ...

**M. Christos Doulkeridis.** — La suspension de l'arrêté bruit ne dépend pas de l'accord du gouvernement à majorité violette. La suspension a été décidée lors de la précédente législature et faisait partie d'un paquet global.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je suis d'accord avec vous, mais le gouvernement actuel s'est mis d'accord sur une déclaration gouvernementale qui fait part d'un cadastre de bruit sur la base de la situation réelle. Il m'apparaîtrait tout à fait incorrect qu'un des partenaires, le partenaire bruxellois, alors qu'on élabore ce cadastre de bruit, le perturbe par un arrêté, alors que nous sommes dans un processus de concertation. Si l'on revient à la déclaration gouvernementale, on revient à un processus normal de concertation où il n'est pas logique qu'un partenaire fasse marche arrière.

**M. Christos Doulkeridis.** — Vous avez identifié vous-même 100 occasions au cours desquelles le ministre Anciaux est revenu sur l'accord. Vous dites vous-même qu'il y a déloyauté de la part du fédéral.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Tant que le gouvernement fédéral se basait sur un arrêt de la Cour d'appel, cette argumentation juridique était de valeur et vous pouviez le contester. Il y a un mois, même si je n'étais pas d'accord avec le ministre Anciaux, même si je n'étais pas d'accord avec la position du fédéral — et j'ai eu une attitude claire à l'égard de ce qui a été décidé au niveau du fédéral —, ils fondaient leurs décisions sur un jugement. Aujourd'hui, ce jugement n'existe plus. J'espère que l'on en reviendra à la déclaration gouvernementale et au processus de concertation. Si l'on s'écarte du processus de concertation et de la déclaration gouvernementale, je ne suis plus lié par la parole que j'ai donnée. Cela est clair et net et vous verrez la suite.

J'en viens maintenant aux demandes de permis d'environnement de la société BIAC. Je souhaite apporter les réponses suivantes à vos observations et questions. L'accord pris à Petit-Leez date de

février de cette année. Le permis d'environnement de la BIAC échoit en février de l'année prochaine, Monsieur Parmentier, soit en 2005. C'est là la duperie au niveau de BIAC. Il lui était loisible d'introduire sa demande de permis d'environnement après et non avant la conclusion de l'accord politique.

Je signale au passage que l'introduction de la demande de renouvellement de permis par BIAC est un acte administratif géré exclusivement par la députation permanente du Brabant flamand. Il ne s'agit pas d'une question de spécialiste en Région bruxelloise, mais bien d'une question de communication de la part de BIAC et de la députation permanente du Brabant flamand vers la Région bruxelloise.

Pour en revenir à l'essentiel, c'est non seulement l'introduction de la demande de permis d'environnement qui est problématique dans la mesure où elle crée des échéances de décisions différentes de celles prévues à Petit-Leez, mais aussi et surtout le contenu de cette demande de permis d'environnement et les déclarations postérieures de la BIAC.

Certains peuvent contester l'utilité de cette consultation. C'est leur choix.

Je vais donc vous parler de ce contenu. On m'a demandé pourquoi je ne l'ai pas fait avant mais comment pouvais-je savoir ce que la BIAC allait faire ? Il a fallu d'abord que je l'apprenne par les journaux. Ensuite, j'ai demandé à la BIAC et à la députation permanente de me communiquer ce dossier, ce qui m'a été refusé. Il a fallu engager un avocat pour obtenir dans une des quatre communes flamandes tout le dossier, que j'ai reçu par morceaux. Il nous a donc fallu près d'un mois pour l'obtenir. Puis on me dit : Comment n'avez-vous pas vu ce dossier ! ...

Le contenu de la demande de permis d'environnement est problématique dans la mesure où :

- la BIAC précise qu'elle a commandé une étude d'incidences mais ne la communique pas;
- affirme que le bruit généré par les vols d'avions ne la concerne pas et qu'elle n'a pas à gérer cette situation;
- poursuit en soulignant que les problèmes de pollution atmosphérique causée par les moteurs d'avions ne relèvent pas de sa responsabilité.

La demande de permis d'environnement est également problématique, étant donné les déclarations formulées par la BIAC. Elle se réfère expressément à des demandes de dérogation introduites en 2001 par la BIAC pour échapper aux conditions d'exploiter relatives au bruit des avions qui lui avaient été imposées. Non seulement la BIAC ne se désolidarise nullement de ses demandes de dérogation mais, bien plus, elle affirme que les conditions d'exploiter qui lui ont été imposées par la Région flamande sont inconstitutionnelles et que les régions ne sont pas compétentes pour lui imposer des normes de bruit ou des conditions d'exploiter relatives aux atterrissages et décollages des avions.

Pour mémoire, contrairement aux accords politiques pris depuis 2002 — quels que soient les ministres en charge — la BIAC n'a

toujours pas retiré le recours en annulation introduit contre les normes bruxelloises. Elle n'a pas davantage retiré le recours en annulation introduit contre le refus que la ministre Dua a opposé à ses demandes de dérogation. Non seulement la BIAC n'a pas retiré ses recours mais, dans les courriers qu'elle m'adresse, elle persiste à contester la compétence régionale et à se référer à ses recours en annulation.

La consultation de huit communes bruxelloises sur dix-neuf s'explique aisément : les dix-neuf communes de la Région bruxelloise ne souffrent pas toutes de la même manière du survol des avions atterrissant ou décollant de Bruxelles-National. Nous avons pris les communes les plus concernées.

Je concède volontiers que notre manière d'agir n'est pas la meilleure. La raison en est simple : la Région bruxelloise n'a pas été associée par la députation permanente de la province du Brabant flamand aux enquêtes publiques et à l'instruction de la demande de permis d'environnement de la société BIAC. Nous avons donc dû travailler avec les moyens du bord.

On peut dire que nous n'aurions pas dû accepter de travailler de la sorte et que nous aurions dû refuser d'y participer. C'est un choix politique. Pour ma part, j'obtiens des informations et je demande aux communes de participer. Que celles-ci participent ou non, c'est leur problème.

En toute hypothèse, l'IBGE a déjà rendu un avis dans le temps imparti par les enquêtes publiques qui se sont déroulées dans quatre communes flamandes. Je vous fait part de sa position, puisqu'on me demande constamment d'« afficher ». L'IBGE a regretté ce défaut de concertation et les lacunes de la demande de permis d'environnement, et il a demandé la suspension de la procédure jusqu'à ce qu'une association de notre région soit assurée et que l'étude d'incidences annoncée par la BIAC nous soit communiquée.

L'IBGE collecte et collectera les avis des diverses communes qui ont été contactées, et qui souhaitent entrer dans la concertation, ainsi que les observations et remarques pour les transmettre à la députation permanente de la province du Brabant flamand afin qu'elle en tienne compte, comme elle doit le faire, dans la motivation de la décision qu'elle prendra sur la demande de permis d'environnement de la BIAC.

Enfin, Monsieur Parmentier, l'avocat que j'ai désigné a pour mandat d'obtenir, si nécessaire par des actions en justice, que la Région bruxelloise soit formellement et correctement associée à l'instruction de la demande de permis d'environnement de la BIAC et qu'elle reçoive une information complète sur les incidences de ce projet.

**M. Rudi Vervoort.** — Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire quelles sont les communes qui ont joué le jeu ?

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je dois vous avouer mon ignorance sur ce point.

*Une voix.* — Certaines communes ont participé sans avoir reçu votre lettre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je ne vois pas comment elles auraient pu participer sans avoir reçu ma lettre car, dans ce cas, elles n'auraient pas reçu le dossier. Elles auraient donc fait une enquête sans mon dossier, ou plutôt sans le dossier qui nous a été communiqué.

**M. Christos Doukeridis.** — Dans quel cadre légal avez-vous eu ce dossier Monsieur Gosuin ?

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

**M. Christos Doukeridis.** — Ce n'est pas très légal.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Bien entendu, ce n'est pas le cadre légal, Monsieur Doukeridis. Préférez-vous que l'on ne fasse rien ?

**M. Christos Doukeridis.** — Non, mais vous aviez dit que c'était dans vos compétences.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Lorsqu'on essaie de mobiliser les Bruxellois sur un sujet très important, la première chose que vous faites est de tirer sur le ministre bruxellois de l'Environnement.

**M. Christos Doukeridis.** — C'est du bluff !

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La première chose que vous souhaitez faire c'est démobiliser les Bruxellois.

**M. Christos Doukeridis.** — On ne tire pas sur vous !

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Alors faites l'enquête et donnez les informations. Mais ne tirez pas sur le « baudet » !

**M. Christos Doukeridis.** — On ne tire pas sur vous ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fraiteur pour une réplique.

Je demande aux intervenants d'être brefs, car nous avons déjà un certain retard, et à l'issue de cette interpellation, M. Béghin désire prendre la parole.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. La problématique du survol des populations a été exposée, de même que le problème de sécurité par rapport au vent, l'absence de concertation de la Région bruxelloise, l'absence d'un vrai cadastre du bruit, les manipulations des normes OMS, les nouvelles procédures dont dix-sept ne sont pas conformes et quatre sont discutables, l'absence de répartition équitable dans le plan, l'augmentation des nuisances sonores à Bruxelles.

J'entends bien que le ministre souhaite attendre le kern de la semaine prochaine et que, à défaut d'accord, il s'engage formellement à saisir le Comité de concertation, et les arrêtés seront mis en application. Je crois que c'est important dans l'intérêt des Bruxellois. Si les choses ne s'éclaircissent pas lors du prochain kern, il sera temps de saisir le Comité de concertation.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joseph Parmentier pour une réplique.

**M. Joseph Parmentier.** — Madame la Présidente, je voudrais rappeler au ministre qu'à un certain moment, j'ai reconnu que le site internet de l'IBGE s'améliorait nettement et que les mesures de bruit effectuées par les deux sonomètres fixes et les onze nouvelles stations y sont présentées plus clairement qu'auparavant.

Puisque j'ai « tout faux », Monsieur le Ministre, je voudrais vous dire que ce que je regrette, c'est l'absence d'une approche scientifique et méthodologique de la problématique. Il faudrait quand même un jour nous procurer un organigramme de l'IBGE détaillant le nombre des agents qui s'occupent des questions d'aéronautique et décrivant leurs compétences particulières. Je pense que ces précisions seront de nature à mieux éclairer mes collègues mais aussi la population sur les efforts que notre département déploie pour mieux connaître ce dossier brûlant.

**Mme la Présidente.** — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

#### VERKLARING VAN DE HEER JAN BEGHIN ALS EERSTE ONDERVOORZITTER

#### DECLARATION DE M. JAN BEGHIN EN QUALITE DE PREMIER VICE-PRESIDENT

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jan Béghin heeft het woord.

**De heer Jan Béghin.** — Mevrouw de Voorzitter, Dames en Heren, ik voer hier, wellicht voor de laatste keer, het woord als Eerste Ondervoorzitter.

Het eerste ondervoorzitterschap van het Brussels Parlement komt toe aan de CD&V-fractie volgens de wettelijk opgelegde evenredige vertegenwoordiging en de eraan gekoppelde politieke akkoorden.

Aangezien ik niet langer meer lid ben van de CD&V-fractie, heb ik de intentie mijn ontslag te geven als Eerste Ondervoorzitter. Ik zal u, Mevrouw de Voorzitter, na de vergadering een brief overhandigen die de bepalingen omvat, zoals vanmiddag in de commissie voor het Reglement is afgesproken, teneinde een juridisch vacuüm te vermijden.

Ik dank alle collega's voor het vertrouwen dat ze me gedurende bijna vijftien jaar als Eerste Ondervoorzitter hebben geschonken. *Merci pour la confiance dont j'ai pu bénéficier pendant presque quinze ans.* Ik dank in het bijzonder ook de griffie en de personeelsleden.

#### QUESTIONS ORALES

#### MONDELINGE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE M. MICHELMOOCK A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE MORALE LAIQUE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE FINANCIERING VAN DE MORELE BIJSTAND »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Mook pour poser sa question.

**M. Michel Mook.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, j'ai appris qu'un problème se posait concernant le financement, par le budget régional 2004, de l'établissement public d'assistance morale du Conseil central laïc. Il appert qu'une erreur est intervenue dans le montant alloué par le budget 2004 aux deux établissements bruxellois, le francophone et le néerlandophone.

En date du 30 juin 2003, notre Parlement a donné un avis favorable à la proposition de budget des deux établissements, qui fixait la participation de la région à 551.450 euros pour ce qui concerne l'établissement francophone. Ce montant a été entériné par le ministre de la Justice le 15 décembre 2003, conformément aux articles 31 et 34 de la loi du 21 juin 2002.

Or, le budget 2004 de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit dans son allocation un montant total de 367.000 euros pour les deux établissements.

Aucune réallocation n'est possible au sein du programme et les établissements ne peuvent attendre un ajustement qui n'interviendra qu'en fin d'année. Etant donné que la loi impose à la région de payer dans le mois qui suit la signature du ministre de la Justice, nous sommes déjà en retard, Monsieur le Ministre-Président. Dès lors, j'aimerais savoir comment vous, ou le ministre du Budget, donnerez à la région les moyens de faire face à ses obligations légales à l'égard des établissements d'assistance morale laïque.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Voici brièvement le point de la situation. Comme M. Moock le sait, la loi du 21 juin 2002 règle la reconnaissance et l'organisation du Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles qui relèvent de cette loi. Pour l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, deux établissements sont reconnus, l'un francophone et l'autre néerlandophone. La loi que j'évoque ici est évidemment postérieure aux accords institutionnels de 2001 qui ont transféré la politique des cultes aux régions.

La procédure telle que réglée par les articles 28 à 36 de la loi du 21 juin 2002 peut être schématisée de la manière suivante. Les projets de budget sont élaborés par les établissements. Ensuite, ces projets sont transmis au gouverneur qui, après le Parlement bruxellois, les transmet au Conseil central laïc. Après avoir arrêté les dépenses et approuvé le budget, le Conseil central laïc transmet le budget au gouverneur qui le communique au ministre de la Justice pour approbation. Après cette phase, est prévue une intervention de la région.

Le Conseil d'Etat a cependant indiqué que la loi ne pouvait avoir d'exécution pour la Région de Bruxelles-Capitale en matière de prise en charge du déficit au motif que « compte tenu de l'existence d'une personnalité juridique provinciale à Bruxelles, l'autorité fédérale ne peut instaurer une tutelle spécifique que la Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'elle intervient dans les matières provinciales qui lui ont été confiées par l'autorité fédérale ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, tant par écrit qu'oralement, aux représentants bruxellois du Centre d'action laïque, un accord de coopération est indispensable pour permettre à la région d'intervenir dans le déficit des établissements.

Ce projet d'accord a été établi par le fédéral en 2003 et j'ai adressé il y a trois semaines une lettre de rappel aux autorités fédérales pour que l'on puisse poursuivre la procédure. Ce sont des difficultés préjudiciables aux deux établissements francophone et néerlandophone cités par M. Moock. Indépendamment de ces difficultés, la Région bruxelloise a pris ses responsabilités puisqu'elle a subventionné les établissements laïcs par le biais de l'accord de coopération qui lie l'Etat fédéral à la région et qui concerne le rôle de capitale nationale et internationale de Bruxelles, notamment pour la construction d'un bâtiment.

Tant en 2002 qu'en 2003, un subside annuel volontaire — il ne s'agit donc pas d'une intervention dans un déficit — de 367.000 euros

a été accordé à ces établissements. Nous avons donc proposé de leur verser, à titre de subvention volontaire, le montant inscrit au budget 2004, et ce dans l'attente de la finalisation sans doute assez rapide de la procédure de conclusion de l'accord de coopération. Le solde sera examiné dans le cadre d'un ajustement budgétaire car je ne doute pas que, d'ici là, l'accord de coopération aura pu être finalisé.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Moock.

**M. Michel Moock.** — Le Ministre-Président nous dit qu'il va adresser un rappel. J'insiste pour que cela soit fait le plus rapidement possible, étant donné les écarts existant entre ce qui était espéré normalement — puisque les comptes avaient été rentrés — et ce qui sera versé. Il y a une énorme différence et il est évident que ces établissements ne pourront pas tenir le coup longtemps. Il faut absolument régler ce problème le plus rapidement possible.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. FOUAD LAHSSAINI A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA POLITIQUE CULTURELLE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER FOUAD LAHSSAINI AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET BELEID IN VERBAND MET DE EREDIENSTEN IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Fouad Lahssaini pour poser sa question.

**M. Fouad Lahssaini.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dans le cadre du débat constructif concernant la régionalisation de la législation organique des fabriques d'Eglise et des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, notre groupe avait demandé à votre prédécesseur de confier au Parlement la responsabilité de mener le travail législatif suite à ladite régionalisation. Les faits et l'évolution de la situation me donnent manifestement raison d'avoir opté pour cette voie-là. Ce travail devrait procéder tout d'abord à une consultation de l'ensemble des représentants des cultes et à l'établissement d'un état des lieux de la question au niveau de notre région, sur la base du principe d'égalité de traitement des cultes.

M. Ducarme nous avait répondu qu'il se chargerait lui-même de la proposition d'un texte pour le mois de mars 2004.

Monsieur le Ministre-Président, quelle suite avez-vous donnée à cette question, sachant que les citoyens — et surtout ceux de religion islamique — attendent qu'un signal soit donné en termes d'une réelle prise en charge de ce dossier ? Quand je consulte la presse du 10 mars,

qui communique les sommes allouées à chaque religion, il me semble de bon droit que le culte musulman revendique lui aussi sa part puisqu'il est reconnu depuis 30 ans.

Etant donné le changement de Ministre-Président, chargé de ce dossier, nous réitérons notre demande de confier sa gestion au Parlement afin de mener ce travail dans la plus grande sérénité.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie M. Lahssaini pour sa question. J'entends bien ce qu'il a dit en début et en fin d'intervention, à savoir la volonté de confier la gestion de ce dossier au Parlement bruxellois. Madame la Présidente sait mieux que moi, je n'ai pas à m'immiscer, comme représentant de l'Exécutif, dans la manière dont le Parlement décide d'organiser ses travaux.

J'ai effectivement repris le dossier tel qu'il avait été initié par M. Ducarme, dans le cadre de la régionalisation de la législation organique des Fabriques d'églises et des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Vous faites bien de rappeler que cela fait trente ans que le culte musulman a été officiellement reconnu par la loi dans notre pays. Cela a probablement pris un peu de retard suite au changement de titulaire dans la fonction, mais je peux assurer à M. le Député Lahssaini que la rédaction, l'élaboration du projet d'ordonnance est toujours en cours au Cabinet et c'est, comme M. Ducarme l'avait indiqué en son temps, un projet d'ordonnance qui tend à mettre en œuvre, pour le culte musulman, un régime similaire à celui qui existe pour les autres cultes. Je m'empresse de dire qu'indépendamment du travail qui pourrait être éventuellement accompli au niveau parlementaire, nous avons déjà pris un certain nombre de contacts avec l'Exécutif des Musulmans de Belgique, que nous avons assuré de notre volonté de poursuivre le travail entamé par M. Ducarme.

A ce stade, je suis dans l'impossibilité de vous donner une date précise pour le dépôt d'un texte sur le bureau, d'abord du gouvernement et, ensuite, du Parlement; ce serait irréaliste.

**M. Michel Lemaire.** — Ce ne sera donc pas au cours de la présente législature ?

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce ne sera pas possible.

**M. Fouad Lahssaini** — Nous n'attendrons plus et nous ferons des propositions dans les prochains jours.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous comprends bien mais, comme je l'ai déjà dit, je ne peux pas intervenir dans

l'organisation des travaux parlementaires. Penser que je peux avoir l'approbation du gouvernement bruxellois et un retour du texte du Conseil d'Etat, pour le déposer sur le bureau du Parlement avant la période de « mise en sommeil » de l'Assemblée parlementaire, ce n'est pas réaliste. Donc je ne vous fais pas cette promesse.

**M. Fouad Lahssaini.** — C'est la raison pour laquelle, nous avons demandé, il y a plusieurs mois, la mise sur pied d'une sous-commission qui pourrait au moins procéder à un état de lieux. J'entends bien que vous n'allez pas vous immiscer dans les travaux du Parlement, mais votre groupe pourrait au moins soutenir cette démarche. Comme d'autres groupes, votre groupe s'y est opposé. Les faits nous donnent raison. Il vaut mieux confier ce travail à un Parlement plutôt qu'à une personne qui, par nature, n'est pas éternelle. Nos travaux pourraient se faire dans une certaine sérénité. Le plus important, aujourd'hui, est de sortir du silence dans lequel certaines personnes peuvent se sentir lésées.

Je le répète, il faut faire attention au signal que nous donnons à certaines communautés parce que la notion de discrimination peut être vécue de manière particulièrement violente.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA GESTION DU PARC DUDEN »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET BEHEER VAN HET DUDEN-PARK »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le Parc Duden est un des plus grands espaces verts de la Région bruxelloise puisqu'il s'étend sur 23 hectares. Bien que propriété privée, il appartient à la donation royale et est accessible au public, ce qui est très appréciable vu sa localisation dans une zone densément urbanisée et à proximité de quartiers populaires.

Hélas, il apparaît que l'entretien de cet espace vert soit déficient et que les biotopes de valeur biologique certaine se dégradent de plus en plus.

Je comprends qu'une institution privée, telle que la Donation royale, ait de la peine à entretenir un tel espace fréquenté par le public, mais il serait regrettable que l'endroit continue à se dégrader.

Ceci m'amène donc à poser les questions suivantes au ministre de l'Environnement.

La région a-t-elle des contacts avec la Donation royale dans la perspective d'une aide, afin de permettre, à cette dernière, de gérer l'espace vert dans une optique harmonisée avec la gestion des autres parcs urbains de Bruxelles ?

La région a-t-elle proposé à la Donation de lui donner, par exemple, des conseils scientifiques sur la gestion d'un parc boisé dans une zone urbaine ? A-t-elle fait une proposition pour effectuer l'entretien et la régénération des plantations par les services compétents des espaces verts de l'IBGE ?

Le gardiennage et l'animation, par du personnel formé à ces tâches par les services de la région ont-ils été proposés à cet opérateur privé ?

Des obstacles juridiques peuvent-ils empêcher que la gestion de ce splendide espace soit pris en charge par la région ? Selon moi, la gestion du domaine d'Argenteuil par l'IBGE plaiderait plutôt dans le sens d'une faisabilité en cas de volonté des deux parties.

La volonté qui sous-tend cette question orale est le souhait de voir gérer cet espace dans l'intérêt de tous les Bruxellois, selon une politique de gestion assez bien appréciée pour tous les espaces verts de la Région bruxelloise.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement qui répond en lieu et place de M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Jacques Simonet**, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je vous donne ci-après lecture de la réponse préparée par M. Gosuin :

« Comme l'honorable membre, je suis préoccupé par l'état de dégradation continue que subit le Parc Duden à Forest.

Sa gestion, ou plutôt faudrait-il parler de sa non-gestion, est le fait de la Donation royale qui, pour une raison obscure, n'a jamais estimé souhaitable de faire appel à la région pour lui venir en aide dans cette tâche.

Ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont manqué.

En effet, dès 1992, une convention d'entretien par la Région de Bruxelles-Capitale de certains espaces verts restés fédéraux, après régionalisation, a été signée entre les parties et a permis, jusqu'à aujourd'hui, d'assurer la gestion et le gardiennage de parcs tels que le Cinquantenaire, le colonial ou le Sobieski.

Par la suite, à plusieurs reprises, j'ai proposé aux ministres fédéraux en charge de la Régie des Bâtiments de renégocier cette convention, notamment en y intégrant le parc Duden. Toutes ces démarches se sont avérées infructueuses pour le parc Duden.

Encore dernièrement, lors de deux réunions organisées, par la commune de Forest, au sujet du Parc Duden, en présence de représentants de la Donation et de l'IBGE, l'Institut a proposé son aide à la Donation en vue de l'établissement d'un plan de gestion sérieux. Là encore, il faut constater que cette offre est restée lettre morte.

L'honorable membre admettra donc que ce dossier n'est pas aisé, dès lors que le propriétaire, juridiquement et moralement responsable de l'état de son bien, refuse obstinément d'entrer dans une dynamique constructive avec la région.

C'est pourquoi, je conclurai en vous confirmant qu'il n'y a certes pas d'obstacle juridique pour que la région et l'IBGE, en particulier, jouent un rôle plus actif dans la gestion du parc Duden. Cette gestion peut aller du support scientifique à la prise en charge intégrale du site. Encore faut-il que le premier intéressé — la Donation Royale — se positionne clairement quant à la formule et que, le cas échéant, la région en tire les conséquences budgétaires.

Je suis personnellement ouvert à toutes les alternatives et suis prêt dans ce cadre à proposer, au gouvernement, d'adopter un montage opérationnel et budgétaire adéquat. ».

Voilà la réponse préparée par M. Gosuin.

**Mme la Présidente.** — Merci Monsieur le Ministre-Président.

Il est vrai que je suis le témoin indirect du fait que la région n'a jamais été sollicitée pour la gestion de ce beau parc.

L'incident est clos.

**Mme la Présidente.** — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 18 h 20.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.20 uur.*

— *Elle est reprise à 18 h 24.*

*Zij wordt hervat om 18.24 uur.*

**Mevrouw de Voorzitter.** — De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is hervat.

De heer Sven Gatz heeft het woord.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, aangezien we zopas het laatste agendapunt voor de stemmingen hebben behandeld, vraag ik de schorsing naar aanleiding van de verklaring van de Eerste Ondervoorzitter.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De vergadering wordt geschorst.

— *De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.25 uur.*

*La séance plénière est suspendue à 18 h 25.*

*— Zij wordt hervat om 18.40 uur.*

*Elle est reprise à 18 h 40.*

**Mevrouw de Voorzitter.** — We hervatten de vergadering.

## COMMUNICATION

### MEDEDELING

**Mevrouw de Voorzitter.** — A 18 h 25, M. Béghin m'a remis une lettre signifiant son intention de démissionner en tant que Premier Vice-Président. Durant l'interruption de séance, j'ai été saisie d'une demande cosignée par MM. Sven Gatz, Robert Delathouwer, Walter Vandenbossche et Mme Brigitte Grouwels présentant la candidature de M. Vandenbossche comme Premier-Vice Président du Conseil régional bruxellois.

Om 18.25 uur heeft de heer Béghin mij een brief overhandigd waarin hij ontslag neemt als Eerste Ondervoorzitter. Onmiddellijk na de schorsing van de vergadering werd mij een verzoek bezorgd, ondertekend door de heren Sven Gatz, Robert Delathouwer en Walter Vandenbossche en mevrouw Brigitte Grouwels, waarin zij de heer Vandenbossche voordragen als Eerste Ondervoorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

Etant donné qu'il s'agit d'une modification de l'ordre du jour, je réunis immédiatement le Bureau élargi.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, l'Assemblée pourrait décider de modifier l'ordre du jour. L'Assemblée est encore souveraine.

**Mme la Présidente.** — Je convoque le Bureau élargi.

La séance est suspendue.

*— La séance plénière est suspendue à 18 h 42.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.42 uur.*

*— Elle est reprise à 19 h 25.*

*Ze is om 19.25 uur hervat.*

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**Mme la Présidente.** — Nous avons suspendu la séance pour tenir une réunion du Bureau élargi, lequel a lui-même demandé en son sein une suspension de séance, raison pour laquelle l'interruption de nos travaux a été plus longue que prévu.

Le Bureau élargi se réunira mercredi pour fixer l'ordre du jour du prochain Conseil. Entre-temps, aucun Bureau ne se réunira, afin d'éviter tout problème. Le prochain bureau sera donc reporté, de même que la réunion de la commission des Affaires intérieures présidée par M. Béghin jusqu'à ce qu'il soit pourvu à son remplacement.

## ATTENTAS EN ESPAGNE

### AANSLAGEN IN SPANJE

**Mme la Présidente.** — Avant de procéder au scrutin, je voudrais, pour ceux qui n'étaient pas présents ce matin, relire le télégramme que j'ai adressé hier midi à la Présidente de l'Assemblée de Madrid.

« Au nom de notre Parlement, avec lequel vous et nous, comme Berlin, Vienne et le Lazio entretenons des relations étroites et suivies depuis 1998, je tiens à vous faire part de notre révolte et de notre écœurement face aux attentats aveugles perpétrés ce jour dans votre capital. Combien d'innocents devront-ils encore payer de leur vie et de leur sang les actes de barbarie et de violence aveugle ?

Avec vous, nous pensons que tout acte de ce type est un acte posé contre la démocratie.

Nous, parlementaires, nous vous témoignons notre solidarité et notre engagement en faveur des valeurs d'humanisme et de tolérance.

Au début de la séance plénière de ce vendredi 12 mars 2004, je demanderai à tous les collègues députés de respecter une minute de silence et de recueillement en hommage aux victimes et à leurs proches. ».

Gaat u ermee akkoord dat dit telegram wordt omgezet in een eenparige motie van ons Parlement ? (*Instemming.*)

Si vous êtes d'accord, nous pourrions transformer ce télégramme en motion unanime de notre Parlement réuni ce soir, et la transmettre immédiatement à nos collègues de l'Assemblée de Madrid et aux familles des victimes.

Vous avez certainement remarqué que nos drapeaux sont en berne et que nous avons placé des signaux de deuil. En effet, personne ne peut rester insensible à l'horreur qui s'est produite à quelques centaines de kilomètres de chez nous.

Je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes, en ajoutant : la violence ? Jamais ! (*L'Assemblée debout observe quelques instants de recueillement.*)

Je vous remercie tous d'avoir été en phase avec les innocentes victimes de ces attentats aveugles.

**SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CINQ CANDIDATS POUR LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (Art. 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier)**

*Renouvellement de cinq membres de la commission*

**GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN EEN DUBBELE LIJST VAN VIJF KANDIDATEN VOOR DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST (Art. 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerend erfgoed)**

*Vervanging van vijf leden van de commissie*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de cinq candidats pour la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van en dubbele lijst van vijf kandidaten voor de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Les membres dont le mandat a expiré en janvier 2004 sont :

- Madame Marie Demanet
- Madame Catheline Perier-D'Ieteren
- Monsieur Gustave Abeels
- Monsieur Jean-François Lehembre
- Monsieur Robert Van Assche.

0La composition de la Commission Royale des Monuments et des Sites est fixée par l'article 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier et par l'arrêté du gouvernement du 8 mars 2001, publiés dans le compte rendu analytique du 25 janvier 2002.

Il importe de rappeler que, parmi les 18 membres :

- la commission doit compter au moins un licencié ou docteur en archéologie et histoire de l'art, un licencié ou docteur en histoire et un architecte;
  - la commission doit compter au moins un membre compétent dans chacune des disciplines suivantes :
- architecture;
  - urbanisme;
  - recherches historiques;
  - archéologie;
  - techniques de restauration;
  - droit;
  - économie;
  - patrimoine naturel;
  - architecture du paysage;
  - dendrologie.

En réponse à mon courrier du 3 mars 2004, le secrétaire d'Etat précise que la commission dans sa composition actuelle ne compte aucun membre compétent en matière de techniques de restauration, ni en matière de dendrologie.

En vertu de l'article 2, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs :

« Chaque fois qu'au sein d'un organe consultatif, un ou plusieurs mandats sont à attribuer suite à une procédure de présentation, chaque instance chargée de présenter les candidatures est tenue de présenter, pour chaque mandat, la candidature d'au moins un homme et une femme. ».

De leden wier mandaat in januari 2004 ten einde liep zijn :

- Mevrouw Marie Demanet
- Mevrouw Catheline Perier-D'Ieteren
- De heer Gustave Abeels
- De heer Jean-François Lehembre
- De heer Robert Van Assche.

De samenstelling van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen wordt geregeld door artikel 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerend erfgoed en door het besluit van de regering van 8 maart 2001, waarvan de bepalingen in het beknopt verslag van 25 januari 2002 vermeld zijn.

Er dient aan herinnerd te worden dat :

- in de commissie onder de 18 leden ten minste één licentiaat of doctor in de archeologie en de kunstgeschiedenis en één licentiaat of doctor in de geschiedenis en een architect zitting hebben;
  - de commissie onder de 18 leden ten minste één lid moet tellen dat de nodige kennis bezit in de volgende vakken :
- architectuur;
  - stedenbouw;
  - geschiedkundig onderzoek;
  - oudheidkunde;
  - restauratietechnieken;
  - recht;
  - economie;
  - natuurlijk erfgoed;
  - landschapsarchitectuur;
  - dendrologie.

In antwoord op mijn brief van 3 maart 2004 preciseert de staatssecretaris dat de commissie in haar huidige samenstelling geen enkel lid heeft dat gespecialiseerd is in restauratietechnieken, noch in dendrologie.

Krachtens artikel 2, § 1, van de ordonnantie van 24 april 1995 houdende invoering van een evenwichtige vertegenwoordiging van mannen en vrouwen in adviesorganen :

« Telkens in een adviesorgaan één of meerdere mandaten ten gevolge van een voordrachtprocedure te begeven zijn, dient per mandaat, door elke voordragende instantie, de kandidatuur van minstens één man en één vrouw voorgedragen te worden. ».

Les bulletins de vote, ainsi que la liste des candidats, vous ont été distribués.

De stembriefjes en de lijst van de kandidaten werden rondgedeeld.

Je vous propose de charger le secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Caron.

Ik stel voor de secretaris die zitting heeft in het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Caron.

## PREMIER(E)S CANDIDAT(E)S

### EERSTE KANDIDATEN

**Mme la Présidente.** — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des premier(e)s candidat(e)s aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij gaan over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de eerste kandidaten voor de vacante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— Chaque bulletin doit comporter un scrutin en faveur de cinq candidats. Tout bulletin qui comportera plus de cinq scrutins sera considéré comme nul.

Op elk stembriefje moet een stem worden uitgebracht voor vijf kandidaten. Elk stembriefje waarop meer dan vijf stemmen zijn uitgebracht, zal als ongeldig worden beschouwd.

— J'invite M. Ouezekhti à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer Ouezekhti uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

**Mme la Présidente.** — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

*Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.*

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

**Mme la Présidente.** — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises : 58

Aantal uitgebrachte stemmen : 58

Votes blancs et nuls : 3

Blanco en ongeldige stemmen : 3

Nombre de votes valables : 55

Aantal geldige stemmen : 55

Pour Mme Cartuyvels : 54

Voor mevrouw Cartuyvels : 54

Pour Mme Demanet : 50

Voor mevrouw Demanet : 50

Pour Mme De Poorter : 49

Voor mevrouw De Poorter : 49

Pour M. Lehembre : 50

Voor de heer Lehembre : 50

Pour M. Marlière : 50

Voor de heer Marlière : 50

Mmes Cartuyvels, Demanet, De Poorter, MM. Lehembre et Marlière qui obtiennent la majorité absolue de 28 voix et le plus grand nombre de scrutins sont désigné(e)s comme premier(e)s candidat(e)s aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mevrouw Cartuyvels, mevrouw Demanet, mevrouw De Poorter, de heren Lehembre en Marlière die de volstrekte meerderheid van 28 stemmen en het grootst aantal stemmen halen, zijn dus aangewezen als eerste kandidaten voor de vacante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

## SECOND(E)S CANDIDAT(E)S

### TWEEDE KANDIDATEN

**Mme la Présidente.** — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des second(e)s candidat(e)s aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij gaan over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de tweede kandidaten voor de vacante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

— Je vous rappelle que seront considérés comme nuls les scrutins émis en faveur d'un candidat déjà présenté en qualité de premier candidat.

Ik herinner u eraan dat de stemmen uitgebracht voor een kandidaat die reeds als eerste kandidaat is voorgedragen als nietig zullen worden beschouwd.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. Ouezekhti à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer Ouezekhti uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

*Tot naamafroeping wordt overgegaan.*

**Mme la Présidente.** — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

Nombre des voix émises :	56
Aantal uitgebrachte stemmen :	56
Votes blancs et nuls :	3
Blanco en ongeldige stemmen :	3
Nombre de votes valables :	53
Aantal geldige stemmen :	53
Pour M. Coomans :	52
Voor de heer Coomans :	52

Pour Mme Degembre : 48

Voor mevrouw Degembre : 48

Pour M. Luxen : 53

Voor de heer Luxen : 53

Pour Mme Nys : 52

Voor mevrouw Nys : 52

Pour M. Vanderhulst : 46

Voor de heer Vanderhulst : 46

M. Coomans, Mme Degembre, M. Luxen, Mme Nys et M. Vanderhulst qui obtiennent la majorité absolue de 27 voix et le plus grand nombre de scrutins sont désigné(e)s comme *second(e)s candidat(e)s* aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

De heer Coomans, mevrouw Degembre, de heer Luxen, mevrouw Nys en de heer Vanderhulst die de volstrekte meerderheid van 27 stemmen het het grootst aantal stemmen halen, zijn dus aangewezen als *tweede kandidaten* voor de vacante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

#### VOTES NOMINATIFS

#### NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les projets dont l'examen est terminé.

#### PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE AL'AGREMENT ET AU FINANCEMENT DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES D'INSERTION

*Vote réservé*

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ERKENNINGEN DE FINANCIERING VAN DE PLAATSELIJKE INITIATIEVEN VOOR ONTWIKKELING VAN DE WERKGELEGENHEID EN DE INSCHAKELINGSONDERNEMINGEN

*Aangehouden stemming*

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur l'amendement réservé et sur l'ensemble du projet.

Aan de orde is de stemming over het aangehouden amendement en over het geheel van het ontwerp.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, je souhaite vraiment que tous les membres de l'Assemblée comprennent notre démarche. Notre amendement vise à renforcer la concertation sociale du secteur de l'économie sociale par une meilleure représentation des acteurs de ce secteur dans un cadre réglementaire plus clair. C'est notre dernière tentative pour faire un pas supplémentaire.

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de Mme Theunissen à l'article 15.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouw Theunissen bij artikel 15.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

19 répondent oui.

19 antwoorden ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Mmes Bastien, Bertieaux, MM. Boelpaep, Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Gatz, Hance, Mmes Idrissi, Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Rorive, MM. Van Assche, van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Doukeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye, et Mme Wynants.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Saïdi.

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 15.

Wij stemmen nu over het artikel 15.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

8 répondent non.

8 antwoorden neen.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. André, Mme Bertieaux, MM. Boelpaep, Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mmes Idrissi, Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Saïdi, MM. van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Grootte, MM. Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

37 répondent oui.

37 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

20 s'abstiennent.

20 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. André, Mme Bertieaux, MM. Boelpaep, Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan,

MM. De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mmes Idrissi, Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Saïdi, MM. van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

#### **PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A L'EVALUATION DES INCIDENCES DE CERTAINS PLANS ET PROGRAMMES SUR L'ENVIRONNEMENT**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### **ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE MILIEUEFFECTENBEOORDELING VAN BEPAALDE PLANEN EN PROGRAMMA'S**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Doukeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, MM. Michel, Mook, Mme Mouzon, MM. Ouezekthti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mahieu et Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE SUR L'ACCES A L'INFORMATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

*Vote nominatif sur l'ensemble.*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE INZAKE TOEGANG TOT MILIEU-INFORMATIE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

57 répondent oui.

57 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Doukeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, MM. Michel, Mook, Mme Mouzon, MM. Ouezekthti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, MM. van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mahieu et Van Assche.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 19 h.55.*

*De plenaire vergadering wordt om 19.55 uur gesloten.*

## ANNEXES

### MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 12 mars 2004, le groupe MR communique les modifications suivantes :

#### COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE FONCIERE

— la désignation de Mme Béatrice Fraiteur comme membre suppléante de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, en remplacement de M. Jean-Jacques Boelpaep.

#### COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU

— la désignation de Mme Béatrice Fraiteur comme membre effective de la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

## BIJLAGEN

### WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 12 maart 2004, deelt de MR-fractie de volgende wijzigingen mee :

#### COMMISSIE VOOR DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW EN HET GRONDBELEID

— de aanwijzing van mevrouw Béatrice Fraiteur als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid, ter vervanging van de heer Jean-Jacques Boelpaep.

#### COMMISSIE VOOR LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID

— de aanwijzing van mevrouw Béatrice Fraiteur als vast lid van de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.



0704/5936  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎02/218.68.00